

Publics, problèmes publics, arènes publiques...

Que nous apprend le pragmatisme ?

Publics, Public Problems, Public Arenas... The Teachings of Pragmatism

Daniel Cefai



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.10704

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2016

Pagination : 25-64

ISBN : 978-2-8143-0313-3

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Daniel Cefai, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne],

30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 02 janvier 2020. URL : [http://](http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704)

journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704 ; DOI : 10.4000/

[questionsdecommunication.10704](http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704)

Tous droits réservés

DANIEL CEFAI

Centre d'étude des mouvements sociaux
École des hautes études en sciences sociales
Centre national de la recherche scientifique
F-75013
daniel.cefai@ehess.fr

PUBLICS, PROBLÈMES PUBLICS, ARÈNES PUBLIQUES... QUE NOUS APPREND LE PRAGMATISME ?

Résumé. — Le concept d'arène publique a été développé à partir de la fin des années 90, à la faveur d'une enquête sur les racines de la sociologie des publics et des problèmes publics à Chicago au début du xx^e siècle. Cette enquête a conduit à exhumier une conception pragmatiste de la publicité. La reprise de l'héritage de John Dewey, George H. Mead et Robert E. Park a permis d'imaginer une alternative aux approches discursives, délibératives ou dialogiques de la sphère publique, inspirées par Hannah Arendt ou Jürgen Habermas. Elle a aussi conduit à lire autrement les travaux de Joseph Gusfield sur la dramaturgie et la rhétorique des problèmes publics. En recourant à un concept d'arène publique, l'auteur invite à décrire les formes de la discussion publique dans ses multiples modalités et milieux, à réancrer la formation des problèmes publics dans l'expérience de situations problématiques, à reconnecter cette expérience avec des dynamiques d'enquête et d'expérimentation par des publics et à ne pas surestimer le pouvoir des mots en oubliant l'écologie des problèmes publics.

Mots clés. — John Dewey, George H. Mead, Robert E. Park, Joseph Gusfield, pragmatisme, écologie, arène publique, espace public, expérience publique, problèmes publics

Le concept de public a été remis à l'agenda par Jürgen Habermas (1962) avec son livre sur les « transformations du principe de publicité », avant d'engendrer de nombreuses recherches sur l'espace public et sur l'opinion publique¹. Sa traduction en anglais et les nombreux commentaires qui se sont ensuivis (Calhoun, 1992) ont lancé la carrière du concept de « sphère publique », accompagné le renouveau de la réflexion sur la société civile (Cohen, Arato, 1994), fécondé un concept de contre-public « marginal » ou « subalterne » (Fraser, 1990)... Mais ce n'est que récemment que la question du public selon John Dewey (1927) semble avoir trouvé aux États-Unis un second souffle et que le mouvement de pensée rassemblé sous l'étiquette de « pragmatisme » a gagné quelques échos dans les sciences sociales et politiques. En France, l'intérêt pour le pragmatisme, et plus particulièrement pour le concept de « public » de John Dewey remonte au début des années 90, dans un petit groupe de sociologues intéressés par des questions de sociologie des problèmes publics. Ainsi, le concept d'arène publique, dont il est question dans cet article, a-t-il commencé à être élaboré à la fin des années 90 (Cefai, 2002). L'enjeu était, d'une part, de reconnecter l'étude des problèmes sociaux avec l'histoire de la philosophie pragmatiste et de la sociologie de Chicago et d'en montrer l'importance pour une enquête sur la démocratie ; d'autre part, de se démarquer des approches en termes de sphère publique au sens de Jürgen Habermas, mais aussi de marché et de champ, en retravaillant la notion de « public » à partir de John Dewey, de Robert E. Park et de George H. Mead. Petit à petit, c'est une écologie de l'expérience et de l'action publiques qui s'est dessinée, au fondement d'une démocratie centrée sur la définition et la résolution de problèmes publics. Une perspective pragmatiste en contrepoint des enquêtes menées en science politique sur le changement institutionnel, l'apprentissage évolutif, la mise à l'agenda et la fabrique des politiques publiques (Ansell, 2011).

John Dewey, George H. Mead et Robert E. Park : de la situation problématique au processus politique

Notre point de départ aura donc été le John Dewey de *The Public and Its Problems* (1927). L'idée de base est que, confrontées à une situation problématique dont les conséquences sont perçues et évaluées par un ensemble de personnes comme néfastes pour des humains, pour les biens auxquels ils tiennent, mais aussi, au-delà, pour les êtres vivants ou pour la Terre, ces personnes s'inquiètent, s'interrogent, enquêtent, expérimentent, discutent. Elles tentent de définir le problème, d'en déterminer les causes, d'en repérer les facteurs et d'en établir les responsabilités. Elles s'associent et s'organisent, se trouvent des leaders pour faire entendre leur voix et pour convaincre et mobiliser à grande échelle. Elles prennent la parole, témoignent, mesurent, argumentent, critiquent, délibèrent, interpellent l'opinion et les pouvoirs publics. Quand ces derniers n'interviennent pas, elles cherchent des

¹ Merci à Rudy Hahusseau, ingénieur d'études au Centre de recherche sur les médiations (Université de Lorraine), pour son travail d'édition.

solutions à leur mesure, imaginent des scénarios, projettent des alternatives, essaient de trouver comment réguler ou supprimer ce qu'elles ont défini comme situation problématique (Spector; Kitsuse, 1973). Cette dynamique collective fait à la fois émerger un problème et son public.

Le premier concept important est celui de « situation problématique » (Dewey, 1938)². Dans la psychologie fonctionnelle dite de l'école de Chicago, une *situation* devient *problématique* quand les réactions habituelles d'un organisme aux sollicitations de ses environnements ne procurent plus la satisfaction de ses besoins et de ses désirs. La totalité intégrée que formaient les *transactions* (Dewey, Bentley, 1949 : 121-139 ; Follett, 1924) de l'organisme et de son environnement connaît une crise. L'organisme, comme être vivant (*life form*), doit s'engager dans une enquête pour déterminer quel est le problème et tenter de le résoudre en transformant son milieu de vie et les relations qu'il entretient avec lui. Il en va de même quand les types de réponses, routinisés et standardisés qu'une collectivité donne à son environnement s'avèrent mal ajustés, inadéquats ou insuffisants : un *trouble* naît de l'*indétermination* de la situation que les membres d'une collectivité devront circonscrire, contenir, comprendre, contrôler (pour une élaboration de ces questions, voir Cefai, Terzi, 2012). Le problème n'est pas seulement « dans nos têtes », il est dans le processus de coopération entre organismes et entre organismes et environnements. Dans le langage de la sociologie de William I. Thomas ou de Robert E. Park à Chicago, avec son mélange d'écologie humaine et de psychologie sociale, les multiples processus d'organisation collective et d'organisation personnelle, médiatisés par des institutions sociales, ne sont plus en phase. Ce manque d'intégration engendre des situations problématiques, que ce soit à l'échelle des milieux de vie collective ou des histoires de vie individuelle et provoque des relations de tension et de conflit qui ne se résolvent pas par de simples procès d'accommodement ou d'assimilation. Des personnes, des groupes, des organisations et des institutions se *mobilisent* alors, en des lieux et à des moments divers, et tentent de reconnaître, chacun depuis sa perspective, en quoi consiste ce trouble et, s'il y a lieu, de l'identifier et de le définir, de lui assigner des causes et des raisons, de le déterminer comme un problème. Ils en examinent différents aspects en vue de sortir du brouillard de l'indétermination, tentent de cerner « ce qui ne va pas », formulent des hypothèses ou des conjectures, proposent des explications et des interprétations. Ils mènent une enquête (Dewey, 1938). Cette enquête a nécessairement une dimension normative (Dewey, 1939) : il s'agit simultanément d'imputer des responsabilités, de dénoncer des négligences ou des infractions, éventuellement, de désigner des victimes et des coupables, en tout cas de porter des jugements d'ordre esthétique, moral, légal ou politique afin de réparer des dommages ou de punir des fautes (Gusfield, 1981).

² Le principe de définition de la situation avait été fixé par la formule célèbre de W. I. Thomas et D. S. Thomas (1928 : 572) : « Si des hommes définissent des situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences » (« *If men define situations as real, they are real in their consequences* »). Cette position, qui traverse toute la sociologie des problèmes sociaux à Chicago, a été qualifiée de *théorème de Thomas* par R. K. Merton (1938). On en retrouve une version phénoménologique sous la plume d'A. Schütz (Schütz, Luckmann, 1983 : 288).

Ce travail de définition de la situation problématique enveloppe un effort de résolution : les acteurs ne sont pas mus par une visée de « savoir pour le savoir », mais de savoir en tant qu'il donne un pouvoir d'action³ : « *Doing is knowing, knowing is doing* » (« Faire c'est savoir, savoir c'est faire »). Ils proposent de sélectionner dans l'environnement des informations et des ressources utiles pour mieux le contrôler, découvrent des faisceaux et des chaînes de causes sur lesquels agir; se font des alliés et désignent des adversaires, se battent sur différentes scènes vis-à-vis de différents publics, en vue de rétablir un cours régulier et normé de la situation qui cesse alors d'être problématique. Ils inventent, en théorie et en pratique, des dispositifs d'intervention dont l'opérationnalisation requiert de convaincre d'autres personnes, en privé et en public, du bien-fondé de leurs diagnostics. Il faut les sensibiliser, les concerner et peut être les mobiliser. En résumé, ils entrent dans une logique du *problem-defining* et du *problem-solving*.

Dès lors que cette dynamique de problématisation et de publicisation déborde le cercle des personnes immédiatement touchées pour concerner un plus grand nombre, elle prend le caractère d'un *processus politique* (Park, 1923 : 793 ; 1927 : 697). Robert E. Park en a proposé une version qui a de fortes ressemblances avec celle de John Dewey. « La politique est concernée par des *issues* » : elle rompt avec le consensus cognitif et moral qui prévaut d'ordinaire. Elle ne relève pas d'une logique tacite de l'accommodement social ou de l'assimilation culturelle (Park, Burgess, 1921), mais du conflit ouvert autour de problèmes. Elle n'est cependant pas un choc frontal entre forces brutes, mais peut être orientée par des questions de droit ou de justice. Selon Robert E. Park, le conflit politique peut conduire au déchaînement de conduites de foule – la face sombre du comportement collectif (*collective behavior*) –, mais il peut aussi donner naissance à un *public*, quand deux camps s'affrontent autour d'un problème en s'adressant à un auditoire. Le conflit parvient à s'organiser et à se stabiliser dans des processus de « discussion rationnelle », de « mobilisation de la communauté » et de « formation de l'opinion » et parfois d'élaboration de lois et de transformation des institutions. La situation de crise est alors créatrice et cette dynamique de publicisation, tout en modifiant la donne légale et politique, a des effets en retour sur l'ordre moral – sur les usages, les croyances et les mœurs (les *mores and folkways* de William G. Sumner; 1906).

Ce schéma analytique se retrouve dans la *Logic: Theory of Inquiry* de John Dewey (1938) et joue en sous-main de sa définition du « public » dans *The Public and its Problems* (1927). Une mobilisation collective émerge donc quand les membres d'une *collectivité* (encore indéterminée, dont les contours, la taille et la composition se spécifieront dans le processus) se sentant *concernés*, directement ou indirectement, par un « trouble » auquel ils sont confrontés (d'abord de façon indistincte, difficile à cerner et à nommer; encore non recevable par un public),

³ La forme de savoir dont il est question ici correspondrait approximativement à l'*Herrschaftswissen* de Max Scheler (1926 : 250), distincte de la *Bildungswissen* (connaissance en vue de la formation de soi) ou de l'*Erlösungswissen* (connaissance en vue du salut). M. Scheler parle encore de *Beherrschung* (contrôle, maîtrise) et d'*Umbildung* (façonnage, réorganisation).

le définissent comme une situation problématique et entreprennent de passer à l'action (de façon indissociablement conjointe et conflictuelle, en s'engageant dans toutes sortes de coopérations et de compétitions) pour le résoudre. Ces « membres » d'une « collectivité » sont mis en branle par un « trouble »⁴ – du plus impalpable (la hantise des conséquences de l'élargissement du trou dans la couche d'ozone) au plus sensible (la douleur due à l'empoisonnement de nouveaux nés par du lait frelaté en Chine), du plus local (la perception de la prolifération des algues vertes sur les côtes bretonnes) au plus global (le constat scientifique de la fonte des glaciers comme symptôme du réchauffement climatique) –, trouble dont la nature s'éclaircira et se précisera dans une phase d'enquête.

La formation d'un champ d'expérience

Une arène publique se déploie donc autour d'une situation problématique. On a beaucoup insisté sur la dimension de « construction » des problèmes sociaux, mais le retour au pragmatisme déplace le questionnement vers une *écologie de l'expérience publique*. Expérience : le trouble naît souvent d'épreuves affectives, sensibles ou évaluatives qui perturbent l'assise d'évidence des choses de la vie quotidienne et qui conduisent à mener des enquêtes pour élucider en quoi consiste ce trouble et pour en avoir une expérience (Cefaï, Terzi, 2012 ; Quéré, Terzi, 2015). Écologie : cette expérience n'est pas de l'ordre du « vécu subjectif », comme on le lit souvent, elle doit être ressaisie dans son « habitat expérientiel » (Mead, 1934 : 90), à savoir les transactions que des formes de vie entretiennent avec leurs environnements.

Le trouble est d'ordre affectif, sensible et normatif. Quand il n'est pas encore articulé en langage descriptif et conceptuel, il est vécu sur le mode de l'inquiétude, de l'agitation ou de la confusion, de l'angoisse ou de la hantise (Breviglieri, Trom, 2003 ; Stavo-Debaugé, 2012b). Il est l'indice de perturbations dans l'ordre normal des choses – dénaturalisation d'une évidence ou surgissement d'une inconnue. Il va de pair avec l'interruption des habitudes qui règlent notre rapport au monde, aux autres et aux choses. Il nous laisse désemparés. Il nous fait perdre nos moyens, abolit notre sentiment de sécurité ontologique et inhibe notre capacité à prendre les choses en main. Le terme recouvre « des qualificatifs comme ceux de déroutant, confus, perturbé, instable, indécis (*confusing, perplexing, disturbed, unsettled, indecisive*) et des substantifs comme ceux de choc, empêchement, interruption, blocage (*jars, hitches, breaks, blocks*) » (Dewey, 1949 : 282). Le trouble désigne donc les événements qui « provoquent une interruption du cours direct et régulier de la conduite » et qui contraignent les personnes à se poser des questions et, dans le meilleur des cas, à discuter, enquêter et expérimenter afin de contrôler cette perturbation existentielle.

⁴ Nous élargissons ici la perspective d'une « micropolitique du trouble » qui avait été ébauchée par R. M. Emerson & S. L. Messenger (1977).

Ce trouble a une dimension évaluative. Il est d'emblée éprouvé, senti et ressenti comme une menace pour nos vies ou pour nos biens, une nuisance pour notre contact avec les autres et avec les choses ou une entrave à l'harmonie avec les situations où nous nous trouvons. La constitution d'un problème public n'est pas toute dans l'agir, mais aussi dans le *pâtir* et le *compatir* (Cefai, 2009). Elle a une dimension de passivité (Quéré, 2002). Avant d'être propulsés par des visées stratégiques, les membres qui s'engagent dans l'élucidation ou l'explicitation d'un trouble sont *affectés* par les situations qu'ils contribuent à définir et à maîtriser et passent par des évaluations de ce qui y est désagréable, répugnant, inacceptable ou insupportable et de ce qui serait au contraire désirable. Ils sont exposés à des événements qui les bouleversent et les déroutent, bruits ou rumeurs à propos de la destruction du quartier, séries de malaises qu'ils relient aux lignes haute tension à proximité, tarifs de l'eau ou de l'électricité qui augmentent sans justification apparentes, attitudes choquantes des cadres ou des contremaîtres qui rompent une économie morale des relations de travail (Thompson, 1963, 1971). Quelquefois, quand le principe de précaution est invoqué, ils ne sont même pas en présence de troubles sensibles – ils anticipent ce qui pourrait arriver à leurs corps s'ils mangent des céréales génétiquement modifiées. Ou ils se laissent aller à des peurs d'invasion ou de contagion et imaginent ce qui se passera si une marée de migrants ou de sans-abri envahit leur environnement familial ! Enfin, ils peuvent éprouver des sentiments de désolation, de souffrance, de deuil, d'indignation, de frustration, d'affliction alors même qu'ils ne sont exposés à aucune menace : ils se sentent concernés par le travail des enfants à l'autre bout du monde ou par le massacre des bébés phoques, des pandas ou des éléphants.

Les troubles peuvent être de toutes sortes et témoignent d'une modalité d'engagement dans des situations, proches ou lointaines, réelles ou imaginaires. Il y a là une dimension de *passion collective* (Quéré, Terzi, 2015) inhérente à l'épreuve du trouble, avant que cette passivité ne se retourne en activité (Dewey, 1934). Sans engagement dans un processus de définition et de résolution de situations problématiques qui conduit à leur reconnaissance, à leur explicitation et à leur maîtrise, tant affective que cognitive et normative, le trouble reste tacite ou latent (Cefai, Terzi, 2012 : 32). Il se cherche sans trouver de formulation publique. En attente de sa propre expression (Merleau-Ponty, 1969), le « trouble » n'est pas encore identifiable et reconnaissable comme « problème » et encore moins comme « problème public ». Pour les phénoménologues, la qualité du « donné sans questionnement » (*fraglos gegeben*) ou du « tenu pour allant de soi » (*taken for granted*) qui indexe les manifestations du flux d'expérience dans l'attitude naturelle est altérée, mais cette désorientation ne s'exprime pas encore dans le passage à l'attitude réflexive. Pour les pragmatistes, les croyances (*beliefs*) – au sens de Charles S. Peirce – ou les assertions garanties (*warranted assertions*) – au sens de John Dewey – qui opéraient au cours d'une activité ont été mises à mal, mais sans que ce « trouble » ait été réélabore en « problème public ». La *médiation* d'une expérience collective est ici capitale pour que le trouble soit *problématisé* et *publicisé* et que les personnes sachent à quoi elles ont affaire et quoi en faire. Elles remanient leurs critères de compréhension

et redéploient leurs horizons d'intelligibilité. Elles essaient de convertir le trouble en problème (*issue*) à propos duquel elles disposent d'informations, sur le sens duquel elles peuvent s'entendre ou se disputer, et sur lequel elles se donnent des prises d'action. Autrement dit, elles engendrent un *champ d'expérience collective* avec des façons de voir, de dire et de faire de sens commun, articulées par un réseau de nombres, de catégories, de types, de récits et d'arguments disponibles qui permettent de saisir un état de choses comme un problème identifiable et reconnaissable. Ce champ d'expérience comprend également des ensembles de mœurs, d'usages ou de coutumes, d'« habitudes conjointes » qui organisent un « ordre moral » (Dewey, 1922 ; Park, Burgess, 1921) et qui rendent possible en pratique d'éprouver toutes sortes de sentiments moraux en bien et en mal, de s'indigner et de l'exprimer auprès des autres. Il comprend enfin une trame de supports et de relais matériels – des corpus de savoirs, des banques de données, des statistiques pour quantifier, des lois à actionner et des techniques à utiliser : le trouble est conformé dans un espace d'équivalences (Desrosières, 1993, 2008a, 2008b) moyennant par exemple des séries de mesures météorologiques, des classifications selon des nosologies médicales ou des catégorisations réglementaires ou légales. Et ces mises en forme ont pour opérateurs des médiations organisationnelles, déjà existantes ou à faire advenir – des associations, des partis ou des syndicats qui représentent une cause, des médias par lesquels faire entendre des dénonciations et des revendications, des bureaux de l'administration à qui adresser des réclamations, des tribunaux, un parlement ou un gouvernement à interpellé...

Sans un tel maillage de dispositifs symboliques, comptables, juridiques, médiatiques, institutionnels... le « trouble » ne gagne aucune consistance et n'accède jamais au foyer de l'attention publique. La définition de la situation problématique n'est pas seulement une affaire de créativité, mais aussi d'institution (Trom, Zimmermann, 2001). Un problème public n'advient pas dans le vide, il est pré-formaté par des précédents. Il trouve ses marques dans une « *culture publique* » (Gusfield, 1981) où ont sédimé les réponses à des problématisations antérieures. Soit il se coule dans un dispositif de catégorisation et d'intervention disponible et le jeu des habitudes collectives suffit à le qualifier et à le traiter ; il rejoint les répertoires de problèmes déjà recensés et pour lesquels des procédures de traitement sont déjà disponibles (une femme qui a subi des violences conjugales est prise en charge, mise à l'abri et sa plainte enclenche une machinerie institutionnelle). Soit il cristallise en recourant à différentes opérations (des reportages journalistiques, des investigations policières, des expérimentations scientifiques ou simplement des enquêtes de citoyens concernés...). Ou encore, il risque des coups dramatiques et rhétoriques, par exemple en imitant le travail de cadrage de mouvements sociaux antérieurs (les mouvements de revendications féministes ou pacifistes à partir des années 70 aux États-Unis reprennent le langage des droits du mouvement des droits civiques). À moins que le travail de critique et de dénonciation ne passe par des médiations esthétiques (un point dont John Dewey, 1934, était conscient), à la façon des enquêtes scientifiques, coulées dans un format littéraire, de *The Jungle* d'Upton Sinclair (1906) ou de *Silent Spring* de Rachel Carson (1962), qui ont

suscité un sentiment collectif d'urgence face au danger et mené l'un à la création de la Food and Drug Administration⁵, l'autre à l'interdiction des pesticides de type dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT). Le problème public doit en tout cas gagner en crédibilité et en légitimité et emporter l'approbation des pouvoirs publics, du public le plus général et de certains « publics spécifiques » (Park, 1922). Il doit s'inscrire dans des chaînes d'équivalences pour sortir de sa singularité et avoir une portée pour une communauté politique – par exemple être exprimé à l'aide d'indicateurs qui en autorisent la mesure statistique ou donner des prises au travail de production de normes légales. Le problème public ne se met véritablement à exister que lorsqu'il est devenu un enjeu d'expérience collective. En formulant des critiques, des dénonciations et des revendications (Festiner, Abel, Sarat, 1980-1981 ; Boltanski, Thévenot, 1991), il franchit un nouveau cap en recherchant l'approbation de responsables institutionnels et de plus larges publics. Le trouble devient problème en combinant cet ensemble d'éléments institués et instituants. En revanche, parfois, il échoue à s'exprimer. Mais il n'en a pas moins des effets, comme lorsque des agriculteurs souffrent de cancers plausiblement dus au contact répété avec certains produits chimiques ou lorsque des travailleurs manuels ont petit à petit développé ce qui est diagnostiqué comme maladies musculo-squelettiques. Dans ce cas, le trouble paralyse, enferme dans le doute et l'indécision, il prive de la capacité de comprendre et d'avoir prise sur son destin, il nourrit un ressentiment sans solution, il donne lieu à des explosions de violence ou détruit tout simplement des vies (Stavo-Debaugé, 2012a).

En termes de champ d'expérience (Cefai, 2015), cette perspective a des conséquences sur la façon dont la sociologie des mouvements sociaux pourrait repenser ses concepts. Les dynamiques de mobilisation collective configurent des champs d'expérience privée et publique... Elles articulent le sens de ce qui vaut comme « *capital* », « *ressource* », « *objectif* », « *contrainte* » ou « *opportunité* ». Aucune analyse ne peut déterminer « objectivement » le sens de ces catégories clés : la transformation des fins-en-vue (*ends-in-view*) en cours de mobilisation collective et corrélativement celle des schémas d'interprétation et des standards d'évaluation qu'elle met en œuvre sont ce qui articule l'expérience des actions et de leurs environnements. Recourir à une ressource ou saisir une opportunité ne veut rien dire hors de ce *travail du sens* qui spécifie, à un moment donné, des objectifs désirables, la meilleure voie pour les atteindre et les conséquences qui peuvent en découler – autant d'opérations de définition et d'évaluation de situation. De même, la détermination d'enjeux de « classe », de « genre » ou de « race » ne relève pas tant de « structures d'inégalité » et de « rapports de domination » préétablis qu'elle n'émerge du cœur de l'action en contexte et se constitue à travers une genèse des mouvements, des campagnes et des événements qui engendrent une expérience collective. Dans une telle enquête, il est crucial de décrire les premières étapes de la dynamique de problématisation et de publicisation. L'émergence d'un

⁵ Aux États-Unis, la Food and Drug Administration est l'agence chargée de la protection et de la promotion de la santé publique, par la régulation et la supervision des denrées alimentaires et des médicaments.

syndrome d'hypersensibilité chimique peut s'appuyer sur des réseaux de médecins déjà engagés dans la cure de maladies semblables – hypersensibilité électromagnétique ou bâtiment malsain. Elle peut utiliser les mêmes plateformes web que d'autres maladies – myopathie ou sida – où des « patients » sont devenus actifs dans le pilotage de leur maladie et de son traitement et dans leurs batailles avec les institutions de santé publique, le corps médical et les trusts pharmaceutiques (Chateauraynaud, Tomy, 1999 ; Callon, Rabeharisoa, 1999).

Mais, pour comprendre ce processus, il faut décrire comment des personnes ordinaires se sont transformées en cliniciennes, épidémiologistes ou pharmacologues, comment elles ont appris à décrire leur expérience, à la comparer avec d'autres, à en identifier des traits communs, à créer de nouvelles catégories, à découvrir des causes et à tester des thérapies (Barbot, 2002). Elles ont mené des enquêtes par elles-mêmes et sur elles-mêmes, discuté avec des proches, des parents ou des amis, ouvert le cercle de la réflexion à toutes les personnes concernées, fait grandir une arène d'expression et d'argumentation et ont gagné un pouvoir d'action en tant qu'acteur collectif, rassemblé autour des mêmes intérêts et des mêmes préoccupations. En outre, selon le raisonnement écologique des pragmatistes, les dynamiques de mobilisation collective portent à la fois sur les dispositions des personnes – leurs impulsions, croyances et habitudes de pensée, d'action, de communication ou de jugement – et sur leurs dispositifs d'action – les *instrumentalities* (Dewey, 1927) qui médiatisent ce qu'elles savent, disent et font. C'est en transformant des environnements qu'elles re-configurent les contextes de perception et de manipulation d'objets physiques et sociaux (Mead, 1938) et qu'elles ré-articulent des *champs d'expérience*, avec leurs *horizons d'attente* (Koselleck, 2002 : chap. 4), de *mémoire*, de *sensibilité* et d'*imaginaire*. Quelquefois, elles développent des visions émotionnelles et imaginaires (Castoriadis, 1975) qui frappent les cœurs et les esprits et qui ouvrent à des possibilités alternatives ; d'autres fois, elles investissent davantage dans les faits, tentent de produire la connaissance la plus précise des problèmes et d'en inférer les solutions les plus viables et les plus raisonnables. L'enquêteur ne peut que passer par ces perspectives situées pour comprendre ce qui se passe.

Le champ d'expérience est donc à ressaisir du point de vue d'une *anthropologie des opérations d'évaluation* des enquêtés (Dewey, 1938). Qu'est-ce qui compte pour eux et comment le comptent-ils ? Qu'est-ce qui les tient et à quoi tiennent-ils (Cottureau, Marzok, 2012) ? Et comment ces évaluations jouent-elles dans des domaines de pertinence différents (Schutz, 1964) ? En outre, le terme *expérience* peut ici être entendu de trois façons. L'expérience est une *épreuve esthétique* (Dewey, 1934) : les sens affectifs (*pathos*) et esthétiques (*aisthesis*) sont ce qui, en deçà des raisonnements et des jugements, nous donnent accès au monde. Ce sont des charnières de l'expérience qui font que nous sommes en prise avec les situations qui ont une emprise sur nous : nous sommes ouverts à des ambiances ou à des atmosphères, nous sommes sensibles à la beauté des choses et à l'harmonie des situations. L'expérience est aussi une *expérimentation pratique* : la reconnaissance

du réel est éprouvée par les tests que l'on peut faire subir à des situations et aux résultats desquels nous devons nous soumettre, accroissant notre capacité d'action en nous pliant à une réalité qui nous résiste (Mead, 1938). Si nous réussissons à contrôler les situations, c'est parce qu'elles se présentent comme des laboratoires sur les paramètres desquels agir en fonction de conséquences attendues. L'expérience est enfin un *échange interactionnel* (Mead, 1934) : notre accès à la vérité, au bien et au droit n'est jamais solitaire, mais passe par des interactions avec les autres et avec les choses, *via* des procès de coopération et de communication. Ceux-ci prennent parfois la forme de véritables délibérations où nous nous exposons aux points de vue des autres et les prenons en compte dans une perspective élargie. L'expérience des troubles a une dimension esthétique, expérimentale et interactionnelle et elle est liée à une capacité de sentir, de juger et d'agir qui se transforme avec le type de transactions qu'une personne engage avec ses divers environnements.

Enquête, problématisation et publicisation

En deçà des stratégies rationnelles ou des déterminations structurales prises en compte par les analystes, la question qui se pose est comment la dynamique collective qui s'ébranle, à l'épreuve d'actions ou d'événements, engendre une expérience collective. Les problèmes s'avèrent parfois n'affecter que des « particuliers ». Personne ne voit plus loin que le bout de sa propriété personnelle, ne fait assez confiance à ses voisins ou aux institutions ou ne croit en la possibilité de solutions communes. Parfois, cependant, la dynamique collective prend une tout autre ampleur. Elle fait bouger les lignes de l'expérience, ouvrant les « particuliers » à des intérêts, des croyances et des désirs qui transcendent leurs perspectives habituelles. Et elle se met à concerner des gens bien au-delà de ceux qui sont directement touchés (Dewey, 1927), les poussant à *se former une expérience commune, à s'indigner de concert et à se mobiliser en public*. Cette expérience commune n'est pas donnée seulement aux membres d'une famille, d'un clan, d'une caste ou d'une nation : la communauté qui se forme est liée par des préoccupations communes (*common concerns*) pour des problèmes publics (*public issues*). Elle requiert une *capacité de sentir et ressentir en commun (sensus communis)* qui se réalise à travers une activité collective. Les gens se rassemblent, s'associent, discutent, s'inquiètent, s'indignent, se mettent à enquêter, discutent encore. Ils trouvent des alliés sur qui s'appuyer, des élus ou des experts qui relaient leurs voix ou d'autres organisations avec qui s'associer. Ils enquêtent, éventuellement expérimentent, tirent des leçons, généralisent et diffusent leurs constatations, dénonciations et revendications (*claims*). Ils donnent à leur pouvoir sentir, pouvoir juger et pouvoir agir ensemble une extension dans l'horizon de la politique, des lois et des institutions. Durant ce processus, ils fixent des problèmes qui ont une portée publique. Ce faisant ils se constituent comme un « public » – la part collective d'un travail de soi sur soi à l'épreuve de la transformation du rapport aux problèmes, aux autres, aux situations, aux institutions...

Quelles opérations les membres d'un public en train de se faire accomplissent-ils ? Dans l'épreuve du trouble s'ancre l'enquête sur ce à quoi ils ont affaire. Ils perçoivent et apprécient en quoi des états de fait, des actions ou des événements sont inacceptables, illégitimes ou insupportables dans la perspective de ceux qui sont touchés ou concernés par ses conséquences. Ce travail est indissociablement cognitif et évaluatif. Sans un travail de valuation (Dewey, 1939) porté par des affects, impossible de savoir ce qui vaut la peine d'être connu, défendu ou rejeté, approuvé ou écarté. Une bonne part du travail de sensibilisation, de concernement et de mobilisation autour de ce qui sera un problème public passe par la monstration de ce qu'une situation peut avoir de cruel, injuste, désastreux, angoissant... Dans cette expérience initiale se fonde donc le travail d'enquête. L'enquête rend compte d'un certain nombre de choses qu'elle décrit et évalue comme indésirables, dommageables et néfastes.

Ce faisant, elle détermine des chaînes de causalité qui en expliquent l'avènement et qui permettent d'en anticiper les conséquences probables ou plausibles. *Elle organise un champ d'explication et de prévision de la situation problématique* en posant les questions suivantes : qui a fait quoi, avec qui, contre qui, où, quand, comment, pourquoi, en vue de quoi et avec quelles conséquences, directes ou indirectes ? En cernant la situation problématique, elle peut en retracer la genèse historique, élaborer des outils de catégorisation, de qualification et de quantification, établir des étalons d'équivalence avec d'autres situations similaires... Par exemple, elle construit des cartes et des graphes qui attestent des inégalités de salaires entre hommes et femmes ou elle détermine statistiquement quels sont les facteurs économiques et sociaux de l'échec scolaire. Elle invente de nouvelles techniques d'imagerie pour rendre visibles l'existence du trou dans la couche d'ozone et elle installe des laboratoires à proximité des pôles pour enregistrer les changements du climat. Et elle peut coupler ces entreprises avec des enquêtes épidémiologiques sur la distribution des cancers de la peau ou avec des modélisations mathématiques qui prédisent le réchauffement de la planète.

Dans le même mouvement, l'enquête *impute des espèces et des degrés de responsabilité morale et légale* et fait émerger des figures des coupables et des victimes, de défenseurs, de juges et de réparateurs (Gusfield, 1981). Elle le fait autant dans ses traductions normatives par les discours publics des journalistes et des politiciens qu'en passant par les minutieuses investigations techniques des experts qui soupèsent les responsabilités des uns et des autres ou qu'en faisant entrer en jeu les catégories du droit et les arrêts de jurisprudence (Dewey, 1924). Qui a fait quoi ? Qui doit répondre de ses actes ? Avec quel degré d'intention ou de négligence le présumé coupable a-t-il agi ? Qui a subi des dommages et peut demander justice ? Qui est habilité à juger ? Qui est chargé de punir ou de réparer ? Quels acteurs doivent être désignés comme responsables du processus de restauration de l'ordre ? Par exemple, déterminer le faisceau de causes qui entraîne la mort en masse des abeilles et déceler une relation de corrélation avec l'usage de certains pesticides, c'est déjà esquisser une solution pratique, la suppression des facteurs en cause,

la mise au point de produits de substitution, l'introduction de nouvelles espèces d'abeilles ou l'adoption d'une agriculture selon des normes bio ; c'est aussi désigner des coupables, pour les écologistes, en pointant du doigt les gros fabricants de chimie agricole en situation de quasi-monopole ou les gros céréaliers qui continuent de récuser toute prise de conscience écologique, ou engager une enquête menée par des experts accrédités qui s'affronteront sur des faits, des évaluations et des hypothèses, en sachant que leurs conclusions auront des conséquences pratiques. Étudier les causes d'accidents de la route, c'est aussi imputer des responsabilités aux fabricants d'automobiles, à l'état du réseau routier, au manque de formation des conducteurs, aux lieux de consommation de l'alcool ou aux conducteurs qui prennent le volant après avoir bu ; et si c'est la figure morale du chauffeur-buveur (*drink-driver*) qui est inculpée dans une « multiplicité de réalités possibles » (Schütz, 1945 ; Gusfield, 1981), alors la solution est d'inventer des dispositifs de détection et de mesure de l'alcool dans l'haleine ou dans le sang pour rendre visible le degré de culpabilité et d'édicter des mesures légales de prévention et de répression de l'alcool au volant pour punir ou pour dissuader...

Bien entendu, cet effort de problématisation et de publicisation n'a rien d'unanime. Au contraire, le public se forme et grandit dans la contestation, quand il n'y a plus ni consensus, ni consentement. Dès l'expression des premières émotions, sensations et appréciations, les perspectives divergent et s'affrontent. Qui dit publicité dit pluralité et conflictualité. Un public est une communauté politique dont l'unité s'ordonne autour d'enjeux de division et de conflit. L'enquête donne lieu à des contre-enquêtes, les faits sont contestés ou présentés dans une autre lumière, chaque explication et chaque interprétation sont sujettes à protestation. Chaque enquête – investigation policière, reportage journalistique, instruction judiciaire, expérimentation scientifique, audition parlementaire, rapport d'organisation non gouvernementale... – tente de stabiliser des versions plus ou moins acceptables pour les différentes parties du public et de fixer des enjeux de conflit. Souvent, à une phase de coalescence du problème public, très conflictuelle, succède une phase de stabilisation autour de points de dispute ou de controverse partagés. Une arène publique s'institutionnalise et les perspectives, coopératives et compétitives, s'organisent (Spector; Kitsuse, 1973 ; pour une tentative de modélisation de cette genèse, voir Chateauraynaud, Torny, 1997).

L'enquête refaçonne la situation problématique à travers de nombreuses *épreuves de réalité et de validité* qui à la fois en délivrent une clé de lecture et en induisent la recomposition. L'enquête est une action qui induit d'autres actions. Elle détermine la grandeur d'échelle spatiale et temporelle à laquelle intervenir : où commence et où finit dans l'espace et dans le temps une situation problématique ? Jusqu'où faut-il remonter dans l'enquête sur les causes et les responsabilités et jusqu'où pousser l'enquête sur les conséquences ? Elle indique des finalités et des objectifs à atteindre, organise des moyens et des ressources pour les réaliser, détermine des ordres de contraintes et d'opportunités et engage des stratégies d'alliance et d'opposition. Elle désigne des acteurs autorisés à prendre en charge le problème,

elle spécifie la nature des troubles, des dommages ou des préjudices et fournit un mode d'emploi sur comment les réparer. En attribuant des causes, en interprétant des motifs, en prévoyant des conséquences, en évaluant des risques, en imputant des responsabilités et en imaginant des solutions, *l'enquête organise un champ d'intervention*. Et quand un problème est sur le point d'être résolu, il est commun que de nouvelles arborescences croissent et engendrent de nouvelles disputes autour de nouveaux problèmes. Un problème n'arrive jamais seul !

Surtout, l'enquête fait du trouble un problème et du problème un *problème public*, au sens où celui-ci n'est pas pris en charge par une instance privée comme le marché, traité sur un mode technique à l'insu de tous ou étouffé par des arrangements en coulisses. Publiciser, c'est engager les pouvoirs publics. Des experts de certaines agences publiques s'emparent du problème, poursuivent l'enquête, commanditent des expérimentations, organisent les débats et imaginent des modes de résolution par des institutions ou des dispositifs pilotés par l'État ; des élus s'en font les porte-parole, le font exister au sein de leurs partis, en font un thème de campagne électorale, l'inscrivent à l'ordre du jour de l'exécutif et du législatif. John Dewey (1927) parlait de « *public officials* », qui sont souvent, des agents de l'État, sinon des remédiateurs (*trouble-killers*) accrédités par lui (Emerson, Messinger, 1977). Publiciser, c'est aussi sortir le problème de l'ombre où il ne serait plus qu'une affaire de groupements d'intérêts organisés et spécialisés, et c'est faire en sorte qu'il soit reconnu, exploré et résolu par des représentants de l'opinion publique et par des opérateurs d'action publique – sous le regard du public. Soit il existe déjà des lois, des équipements et des personnels capables de le prendre en charge et habilités à le faire ; soit de nouvelles fonctions étatiques doivent émerger, qui donneront lieu à de nouveaux secteurs et de nouvelles activités des pouvoirs publics. Le public au sens de John Dewey entretient des relations avec des leaders, des experts et des élus qui le représentent, contribuent à fixer des lignes de fracture entre identités, intérêts et opinions, et donnent forme aux problèmes dans des écologies différentes. Avec toujours, en arrière-plan, la menace d'*appropriation exclusive* du contrôle du problème, de sa définition et de son administration, et donc de confiscation du pouvoir du public (Spector, Kitsuse, 1973) – ce que Joseph Gusfield (1989) avait signalé ironiquement par la métaphore de la propriété (*ownership*), avec ses « risques de perte » et ses « possibilités de transfert ». Une menace qui se redouble de celle, non moins tenace, de manipulation du public, qui se laisse facilement posséder par ces « stéréotypes » dont Walter Lippmann (1922 : Part 3), à une époque où les techniques de propagande politique et de publicité commerciale étaient en plein essor, avait déjà repéré la puissance de suggestion. Et qui conduit à des stratégies de la rumeur, de la fausse information, du silence orchestré et du mensonge organisé, comme l'ont montré récemment les enquêtes de Robert N. Proctor (2012) sur la conspiration des industriels du tabac ou celles de David Rosner et Gerald Markowitz (2014) sur les guerres du plomb. Les faiseurs de doutes (*doubt-mongers*) et les experts en communication (*spin doctors*) n'hésitent pas à donner à cette pseudo-publicité le format rhétorique de l'enquête scientifique.

Arène publique : ni marché, ni champ, ni agora

Le concept d'arène publique a son *pedigree* dans l'histoire de la sociologie de Chicago, relue à travers George H. Mead et John Dewey. Si le besoin s'en est fait sentir dans les années 90 (Cefai, 1996, 2002), c'était pour recadrer trois autres concepts (quatre aujourd'hui, si l'on inclut l'acteur-réseau). Recadrer ne veut pas dire ici invalider, mais remettre à leur place. Ainsi une arène publique est-elle différente d'un marché (logique du profit à travers l'échange), d'un champ (logique de domination entre groupes sociaux) ou d'une agora (logique de l'argumentation et de la délibération). Elle rassemble ces différentes logiques dans la réalisation d'une *écologie des problèmes publics*. Les modèles du marché, du champ et de l'agora sont des sous-espèces du modèle de l'arène sociale : ils ne saisissent qu'une seule dimension d'un processus complexe, interactif et génératif ; et une arène publique est une arène sociale dont les acteurs visent des biens publics, se réfèrent à l'intérêt public, définissent leurs problèmes comme publics et sentent, agissent et parlent en conséquence.

1. Prenons d'abord le concept de « marché » où se « négocient » des intérêts et des opinions, cette « bourse de valeurs » (Park, 1950 : 48) sur laquelle la validité *des problèmes publics finirait par être déterminée par la loi de l'offre et de la demande*. La demande serait celle de consommateurs qui formulent un problème et qui sont assez nombreux pour représenter une masse critique et présenter un intérêt économique ; l'offre, celle de propriétaires des moyens de production de biens, de services, d'informations, d'idées qui, voyant une opportunité de profits, reconnaissent qu'il y a là un problème (la loi du marché écologique – les entrepreneurs bougent quand la production d'énergie éolienne ou solaire devient rentable) ou qui, au contraire, pressentant des coûts et des pertes, ignorent ou étouffent le problème (la négation de problèmes de santé publique – le scandale de l'amiante). Dans l'espace médiatique, c'est ainsi l'information *newsworthy*, celle qui est rentable en faisant vendre, qui est exploitée : l'accès à la publicité médiatique dépend de cette valeur anticipée (indissociablement sur un marché et pour un auditoire) des problèmes publics en tant que nouvelles. Et bien entendu, l'existence du problème public sur le marché a des conséquences performatives : il y gagne de la crédibilité et de la légitimité.

Cette perspective en termes de marché a un corollaire bien connu : l'engagement des acteurs individuels dans des entreprises collectives en vue d'obtenir des « biens collectifs indivisibles » ne va pas de soi (Olson, 1965). Si les acteurs individuels n'anticipent pas des utilités subjectives ou des bénéfices privés comme résultats de leurs actions (faible utilité marginale et rentabilité de l'engagement public), s'ils ne réussissent pas à s'accorder les uns aux autres un minimum de confiance (dilemme du prisonnier) et s'ils décident que le plus raisonnable est d'attendre et de ne rien faire (rationalité égoïste de la conduite de *free rider*), il y a peu de chances qu'ils se liguent pour imposer la définition d'un problème public. Il faut alors miser sur le mécanisme d'une main invisible qui convertit les vices privés en vertus publiques et les troubles personnels en enjeux collectifs. C'est à cette condition que les petits entrepreneurs et consommateurs peuvent s'engager dans une arène publique entendue comme marché, où leurs investissements en argent, temps et énergie connaîtront un retour qui en vaudra la peine, par une heureuse coïncidence entre intérêt particulier et intérêt public.

Cette perspective a trouvé toutes sortes de traductions qui en ont montré la validité empirique, mais aussi les limites. Souvent les acteurs ne se conçoivent pas comme des individus isolés en prise avec des situations qu'ils gèrent selon une rationalité économique. Ils sont les membres de communautés, partie prenante de réseaux d'obligations et de responsabilités, mus par des croyances et des convictions et engagés dans des opérations de valuation qui ne sont pas pris en considération par le modèle du marché. Par exemple, ils aspirent à la préservation de biens communs qu'ils partagent avec leurs « copropriétaires » – que l'on pense à l'espèce de propriété commune de la terre ou de l'eau qui a été étudiée par Elinor Ostrom et son équipe (1990) et avant eux, par Edward P. Thompson (1975). Aujourd'hui, ils se battent pour la reconnaissance de biens publics, par exemple l'*open source*, la santé ou l'éducation, disponibles sans restriction pour le public général. Des mouvements sociaux prennent le parti d'un bien public contre son accaparement par des entreprises privées ou son contrôle par des agences étatiques. Et la revendication croissante de « *commons* » (Dardot, Laval, 2014) remet en cause l'universalité prétendue du modèle de Mancur Olson. De façon plus générale, la rationalité économique est remise à sa place : elle n'est que l'une des modalités possibles de l'action humaine. Le monde n'est pas une marchandise. La fabrique des problèmes publics déborde la logique du marché.

2. Un autre concept est celui de « champ » (Bourdieu, 1979) où *l'existence et la nature des problèmes sociaux dépendraient de l'état des rapports de force et des conflits d'intérêts entre classes ou fractions de classes* dans différents champs ou sous-champs sociaux. La sociologie politique a élargi le langage de la classe qui prévalait encore dans les années 70, mais le schéma analytique reste le même. Les agents sont déterminés par le fait qu'ils disposent de plus ou moins de capitaux à reproduire, à investir et à rentabiliser dans des stratégies qui leur sont plus ou moins coûteuses. D'un côté, des « dominés », dépossédés de capitaux, peinent à se faire entendre dans les sous-champs de l'économie, de la politique, de l'administration, de l'information ; de l'autre, des « dominants » contrôlent le jeu, détiennent les moyens d'enquêter et d'informer, occupent les postes de décision politique et ont la puissance de feu nécessaire pour mobiliser. Par-delà une complicité objective entre les élites des différents sous-champs, il peut exister des tensions entre elles ; mais reste que les « dominants » fixeraient pour tout le monde la nature des problèmes et des solutions. L'exemple classique est la presse (Champagne, 1991), organisée comme un sous-champ social qui tourne en circuit fermé, dont les organes sont mus par des stratégies de reproduction de l'information disponible et de démarcation de leurs concurrents directs – un monde où il n'y a pas de place pour un public au sens de John Dewey. Juste une audience de « consommateurs » « dominés » dépourvus de capacité de jugement, d'enquête et d'expérimentation, dont le jugement est formé par les médias et dont on imagine mal qu'ils puissent se transformer en membres d'un public.

En effet, un corollaire est que les chances statistiques que les plus démunis en capitaux expriment des insatisfactions, défendent leurs intérêts et revendiquent des droits sont minces. Ils n'en ont pas les moyens matériels, ni les compétences en organisation et en information, pour autant qu'ils aient acquis des capitaux éducationnels ou

militants dans l'action. En général, ils n'en ont tout simplement pas le temps – livrés à des stratégies de survie – et ne se sentent pas habilités à le faire. La seule solution à la mobilisation serait le mécanisme de la « magie de la représentation » (Bourdieu, 1981) à travers laquelle des « représentants » font exister des collectifs dominés, des intérêts floués ou des dommages subis et des « représentés » remettent leur destin entre les mains de ceux qui connaissent les arcanes du pouvoir; ont la capacité de mettre en forme des revendications, ont les moyens d'agir à travers des syndicats ou des partis et ont le temps, parce qu'ils se professionnalisent, de le faire. Ce schéma a bien entendu connu des amendements depuis le début des années 80, mais l'importation et la greffe du modèle de la mobilisation des ressources ainsi que la généralisation de la rhétorique de l'« économie généralisée des pratiques » n'ont fait que renforcer cette conception limitative de la représentation contrôlée par des professionnels de la politique et par des « entrepreneurs en mouvements sociaux ». Et si les « dominés » semblent avoir retrouvé un peu de leur capacité à penser et à agir; ils sont loin de former des publics : la logique de reproduction des champs et des habitus ne laisse guère de place à de telles dynamiques collectives.

Notons que ces deux modélisations, qui mettent l'accent sur la *valeur sur un marché* ou sur un *rapport de domination*, ont d'autant plus de crédibilité que les mondes sociaux sont de plus en plus colonisés par des logiques économiques et engagés dans un processus de financiarisation, que l'État de droit recule face à la multiplication des dispositifs de contrôle sécuritaire et que l'État social fond en raison de la destruction des dispositifs de politique sociale. La portée et la pertinence des concepts dépendent de leurs contextes d'usage...

3. La troisième perspective serait celle d'une arène publique conçue comme une agora – *un lieu de délibération*. On sort alors d'une vision des échanges fondés sur la loi du profit ou du plus fort et l'on adopte une vision de la raison publique. Des individus qui, s'efforçant d'être rationnels et raisonnables et adhérant à une même conception de la raison publique, s'entendent sur les prémisses d'une justification publique à valeur universelle ou sur les procédures à suivre pour former des arguments recevables ; et une fois qu'ils ont discuté, dialogué ou délibéré – selon les versions de Jürgen Habermas, John S. Dryzek, James Bohman et de quelques autres –, ils prennent des décisions et agissent en ligne avec le consensus rationnel qu'ils ont atteint. Les problèmes publics qui émergent ne sont pas le seul résultat d'une *rationalité systémique* – du gouvernement, du législatif ou de l'administration – ou d'une *rationalité stratégique* de groupes d'intérêt – patronat, presse, partis... mais d'une *rationalité communicationnelle*. Dans *Droit et démocratie*, Jürgen Habermas (1992) analyse ainsi le pouvoir de faire émerger des valeurs par la discussion à propos de problèmes sociaux dans des « espaces publics autonomes », indépendamment des agents de programmation et de régulation de l'ordre politique et des agents de fabrication de consentement par des organes de communication politique.

Cette approche a des affinités avec la perspective pragmatiste que l'on retrouve tant chez John Dewey que George H. Mead et Robert E. Park que chez beaucoup d'autres auteurs qui vantent, dans les années 20, les mérites de la discussion publique.

Les mouvements de réforme sociale – urbaine, journalistique ou pédagogique... – auxquels ces trois auteurs, d'une façon ou d'une autre, participaient, avaient créé, avant-guerre, de formidables *bouillons de culture publique* où l'imagination progressiste pouvait se donner libre cours. Ils faisaient le pari de l'« intelligence créatrice » (Dewey et al., 1917) à travers la discussion publique. C'est du reste cette leçon qu'ont tirée les théoriciens contemporains de la démocratie délibérative, sans nécessairement la relier à ce moment de réforme sociale. L'arène publique est coproduite comme un *forum de discussions* : le fait que les points de conflit aient à être défendus et justifiés et que les positions adverses doivent être critiquées et invalidées implique des opérations d'évaluation, de délibération et de jugement. Dans une telle arène publique, leurs représentants demandent des comptes, prennent des positions et répondent aux critiques. Ils échangent des arguments qui deviennent de plus en plus conformes au *public interest*. George H. Mead décrit cette façon de se hisser dans l'horizon de la communauté morale et de la reconnaissance mutuelle entre acteurs comme celui de l'adoption de la perspective d'Autrui généralisé (Mead, 1934; Cefai, 2014). Les humains ont une capacité à transcender leurs intérêts égoïstes pour réaliser des figures de l'intérêt public (Dewey, 1927). Ils font tout cela dans leurs milieux de vie, pas seulement à travers la communication discursive, mais en menant des enquêtes et des expérimentations.

Les ancrages écologiques de la raison publique

On a donc à juste titre lancé des passerelles entre pragmatisme et pensée de la démocratie délibérative. Mais ici entre en jeu la vision de l'écologie humaine. Les disputes dans lesquelles sont impliquées des actions collectives prennent des formes distinctes selon le type d'environnement dans lequel elles s'inscrivent. Ces disputes s'articulent communément comme polémique journalistique, procès judiciaire, controverse scientifique, bataille politique ou arbitrage administratif... et elles se concrétisent dans des *meetings* contradictoires, des audiences parlementaires, des manifestations de rue, des conjectures et des réfutations dans des revues, des plaidoyers, des éditoriaux ou des reportages... De fait, la communication est le vecteur de la coopération et de la compétition entre acteurs : toute action qui vise la transformation de l'ordre public doit recourir à des formes et à des contenus de raisonnement et d'argumentation, à chaque fois ajustés à des environnements spécifiques, à des jeux stratégiques, à des langages spécialisés et à des publics concernés. Ce faisant, un acte de communication n'existe comme tel que s'il articule un dispositif d'action et d'énonciation, avec ses places attribuées, ses rôles ratifiés, ses enjeux autorisés, ses engagements appropriés, ses formats, ses vocabulaires et ses grammaires – lesquels connaissent des variantes et des altérations stylistiques selon le lieu et le moment. Ainsi une perspective pragmatiste peut-elle repenser l'arène publique selon le schéma d'Erving Goffman (1981) d'une complémentarité entre rôles de « production » et de « réception » et d'une sélection des canaux de communication à travers lesquels les participants s'engagent dans le jeu public.

Une approche en termes de communication ainsi repensée n'accorde donc pas un pouvoir illimité à la parole. Une arène publique n'est pas seulement un conclave de gens de bonne foi et de bonne volonté qui se mettraient ensemble pour discuter et résoudre des problèmes. Elle engage des dispositifs d'action et d'énonciation qui limitent le champ des possibles. En outre, elle se forme selon une *logique écologique* à travers l'aménagement ou le réaménagement d'*environnements instrumentaux ou organisationnels, idéels ou moraux*. Cette perspective était classiquement celle de la sociologie de Chicago (mais aussi celle du pragmatisme de John Dewey ou George H. Mead et de l'institutionnalisme de Thorstein Veblen ou John R. Commons). Elle est développée par Robert E. Park, Ernest Burgess et Roderick D. McKenzie dans les années 20 et elle sera en partie redéveloppée, dans des formules différentes, par Tamotsu Shibutani (1986), Anselm Strauss (1993) et Howard S. Becker (1982). Un problème n'est pas seulement une construction de l'esprit, il s'ancre dans des environnements (Abbott, 2005). Et il en va de même pour sa résolution : une espèce d'*intelligence créatrice* se déploie à travers une activité collective qui réordonne ces environnements, modifie l'*ordre des choses*, découvre de nouveaux faits et instaure de nouvelles règles, crée de nouveaux outils pour saisir les situations et pour y intervenir afin de les réagencer en fonction de biens escomptés. La composition de l'arène publique n'est pas donnée à l'avance et dépend d'un processus continu de connaissance et d'évaluation des conséquences de ce qui a été fait et de ce qui va l'être. Cet enjeu de dispute s'étend à la projection de voies alternatives pour l'action, en relation aux diagnostics et pronostics qui ont été proposés. Autour de cette dispute, inscrite dans la matérialité de la situation problématique, des collectifs se forment ; des fronts de conflit et des rapports de pouvoir se créent. Les groupes d'intérêt et mouvements d'opinion qui s'affrontent tentent d'intéresser, de convaincre et d'enrôler d'autres acteurs sur la base du partage d'affinités idéologiques, de l'accord autour de lignes argumentatives ou de la convergence entre analyses politiques. Dans *Partisan Publics* (2008), Ann Mische, a proposé une intéressante analyse de réseaux de cette dynamique inter-organisationnelle, de la façon dont des porte-parole émergent et trouvent des compromis autour de plateformes d'action, embarquent les médias et touchent des auditoires. En élaborant des arguments, des organisations se créent ou se déploient, façonnent des problèmes publics, mobilisent des moyens et des alliés, désignent des ennemis et ciblent des objectifs, et tentent d'influer sur des décisions gouvernementales, des réglementations juridiques ou des mesures administratives.

Ici, nous avons affaire à un *processus spécifique d'émergence et d'invention* dont il n'est pas facile de rendre compte, même si nous avons beaucoup appris de certains penseurs de la démocratie (Castoriadis, 1975 ; Lefort, 1981), des mouvements sociaux (Melucci, 1996) ou de la créativité de l'action, dans une perspective pragmatiste (Joas, 1996 ; Ansell, 2011). La dynamique collective n'est pas déterminée par les conditions structurales d'un champ, elle n'est pas davantage réductible à des effets d'agrégation sur un marché et elle est rarement le résultat d'une délibération publique. Ce qui se passe est sensiblement différent. L'intégration de différents processus sociaux les uns dans les autres, de façon plus ou moins harmonieuse, et leur stabilisation plus

ou moins heureuse dans des communautés, des organisations et des institutions traversent une situation de crise. Les membres des mondes sociaux touchés par cette épreuve de désorganisation se cherchent une issue. Soit ils tentent, par des stratégies privées, de réformer leur environnement personnel : ils peuvent changer d'activité professionnelle, investir de nouveaux capitaux, suivre une formation plus ajustée à leur situation ou migrer purement et simplement vers d'autres lieux. Soit ils prennent conscience que des solutions communes seraient plus adéquates et s'engagent dans des actions collectives qui visent à une réorganisation collective des équipements ou des ressources disponibles, à une redistribution du pouvoir, des territoires et des populations, à une refonte des technologies ou des institutions mises en place pour répondre à telle ou telle nécessité et peut-être à la co-production de nouvelles normes ou de standards éthiques et juridiques, et, au-delà, de nouvelles politiques. Leurs mondes sociaux sont embarqués dans de nouveaux alignements et de nouvelles configurations parfois massifs, parfois locaux, qui ont des conséquences parfois radicales, parfois limitées, dans leurs propres histoires de vie.

Ce processus constitutif d'une arène publique n'est pas seulement une affaire de discussion publique, mais d'*écologie institutionnelle, juridique et politique*. On peut en donner un bon exemple contemporain de l'âge d'or du pragmatisme, au début du ^{xx}e siècle. L'enjeu d'éduquer les citoyens et de créer un « esprit public » (au sens du *public mind* ou de la *public consciousness* de Charles H. Cooley, 1909 : 124), approprié à la vie démocratique, a donné lieu à la création entre 1890 et 1914 de réseaux d'institutions civiques comme des écoles, universités, théâtres, bibliothèques, hôpitaux, journaux, centres sociaux, avec leurs cycles de conférences du soir et cours de formation pour adultes... Chacune de ces institutions civiques a donné l'occasion de discussions publiques, orientées pratiquement par une visée de *design* institutionnel et d'articulation politique et étroitement liées aux questions de l'organisation de moyens matériels et de l'évaluation de conséquences potentielles (sur ces choix d'innovation, voir Clemens, 1997). On a pu décrire l'émergence de ces réseaux d'institutions civiques comme un enjeu de prestige pour les élites des grandes villes, en concurrence les unes avec les autres, à la recherche de loisirs à la hauteur de leur statut social ou comme la manifestation d'une espèce de paternalisme philanthropique conduisant de bonnes âmes à s'occuper des pauvres. Et ils étaient probablement tout cela. Mais on pourrait aussi bien y voir, intriqués dans ces logiques sociales, des vecteurs d'expérience publique, à la fois produits et producteurs de « publics », pour une bonne part, aisés et cultivés, sans doute, mais pas seulement, discutant, expérimentant et enquêtant sur les meilleures façons de rendre leurs villes vivables, travaillant à des projets de *welfare*, d'éducation et de santé pour tous.

De même, l'« enquête sociale » et la « méthode expérimentale » (Mead, 1899 ; Dewey, 1938) ne sont pas seulement le signe de la diffusion de l'esprit scientifique, de la professionnalisation de disciplines universitaires ou de la technocratisation de l'administration publique (Hofstadter, 1963). Elles sont plutôt l'indice d'un virage dans le rapport de la société à elle-même : ce qui devient alors sensible est le fait qu'il

est possible d'avoir une prise réfléchie sur la transformation d'un environnement en explorant les potentialités qui l'habitent et en guidant les interventions que l'on y accomplit. C'était le sens de l'implication des *social surveys*, au temps de George H. Mead et de John Dewey, et à leur suite de l'enquête sociologique dans le travail social ou la politique urbaine des années 20 à Chicago. Autrement dit, *l'effort de déterminer et de contrôler des problèmes publics a fait pousser des agences spécifiques dans des environnements spécifiques, qui en retour ont contribué à redéfinir ces problèmes publics et à institutionnaliser leur prise en charge*. Par exemple, le ramassage des ordures, l'aménagement et l'embellissement de la ville, la création d'aires de jeu et de bains publics, la législation sur le travail des femmes et des enfants, la limitation de l'alcoolisme dans les *saloons* ou la réforme du marché du logement... ont d'abord été proposés par des activistes progressistes qui se sont confrontés à ce type de problèmes et ont petit à petit transformé leur environnement pour y apporter des solutions (Mattson, 1998). Ces batailles ont pris place à l'échelle locale de Hull House dans le Near West Side, à l'échelle de l'État de l'Illinois pour les questions de délinquance juvénile, parfois au-delà, pour des affaires de droit du travail. Des luttes similaires se sont développées à l'échelle nationale à travers la fédération des centres sociaux, des organisations communautaires, des clubs de femmes, des syndicats de travailleurs et ainsi de suite, qui constituaient les réseaux de groupes d'intérêts progressistes (Clemens, 1997) et exerçaient une pression sur les agences administratives, les partis politiques et les pouvoirs publics – exécutif, législatif et judiciaire. La prise en charge de ces problèmes publics a conduit à l'édiction de nouvelles législations, à la création de *services publics* ou au lancement de *politiques publiques* à l'échelle municipale, étatique et fédérale. Et ce même si la complexité du développement technique et économique et la différenciation des mœurs, des habitudes et des croyances ont signé la fin des « idéaux et des pratiques des conseils urbains » (*local town meeting practices and ideals*) et rendu difficile d'identifier un « public dispersé, multiple et mobile » (*scattered, mobile and manifold public*), comme le diagnostiquait Dewey (1927) dans « Search for the Great Community »).

Aborder la question de la démocratie participative en termes de forums de discussion en vue de résoudre des problèmes publics reste donc limité⁶. Si l'on reste à Chicago au début du xx^e siècle, la « communication » se faisait à travers les interrelations multiples entre les preneurs de décisions politiques et les citoyens engagés à l'Université, dans des clubs civiques, des commissions d'enquête, des centres sociaux, et à l'échelle locale, dans des associations plus ou moins formelles, allant du groupe d'amis à l'organisation communautaire. Ces réseaux d'universitaires, d'activistes et de philanthropes, qui se côtoyaient parmi les élites de la ville, partageaient des préoccupations communes, relevant à la fois du patriotisme urbain, de l'idéal libéral et de la croyance progressiste. Et ces réseaux traversaient des mondes sociaux, linguistiques et ethniques, entrepreneuriaux et syndicaux,

⁶ J. Bohman (2004) est l'un des rares chercheurs à avoir perçu le potentiel du pragmatisme pour élargir la question de la délibération à celle de l'enquête, pour « décentrer » l'État, ses fonctionnaires et ses experts vers des publics enquêtant et expérimentant et pour ré-enraciner les membres du public dans des groupes concrets et ne plus traiter le public comme un agrégat d'individus abstraits.

entre lesquels ils jouaient un rôle de passeurs, de médiateurs et de traducteurs et où ils rendaient possible l'émergence de quelque chose comme une « raison publique ». Mouvements et contre-mouvements, groupes d'intérêt et *mass media*, communautés civiles et autorités publiques interagissent les uns avec les autres, créant des constellations d'expériences, de discours et d'actions qui s'intersectent et s'interpénètrent, se segmentent et s'équilibrent, se conjoignent et s'opposent.

Par ailleurs, cette expérience collective était la partie émergée de l'iceberg de l'activité des organisations communautaires, du Parti progressiste à une époque, des syndicats en voie de consolidation, des mouvements de femmes et des coopératives de consommation qui étaient légion jusque dans les années 20. On peut ici s'inspirer du concept d'« arène sociale » d'Anselm Strauss (Strauss *et al.*, 1963, 1964), clairement revendiqué comme une application empirique de l'héritage de William I. Thomas, Robert E. Park, George H. Mead, Herbert Blumer et Everett C. Hughes. Il conjoint l'idée d'un « ordre négocié », qui émerge, se forme et se stabilise dans des transactions aussi bien dans des organisations qu'entre des organisations et qu'entre elles et leurs environnements, et celle de « mondes sociaux », qui poussent, croissent et se multiplient, fusionnent et fissionnent, articulant des ordres réguliers et récurrents d'interactions et d'activités (Clarke, 1991 ; Cefai, 2002 ; Clarke, Star, 2007 ; Cefai, 2015). Une arène publique, c'est un ensemble organisé d'accommodements et de compétitions, de marchandages et d'arrangements, de protestations et de consentements, de promesses et d'engagements, de contrats et de conventions, de concessions et de compromis, de tensions et d'accords plus ou moins symbolisés et ritualisés, formalisés et codifiés, où se joue un *public interest*. . . Il existe toutes sortes d'arènes sociales, mais ce n'est que lorsque ces mondes de mondes sociaux, qui configurent des territoires, des connaissances, des technologies, des organisations et des institutions, sont ordonnés à la réalisation d'un bien public ou à l'évitement d'un mal public, que l'on parle d'arènes publiques.

Une arène publique se configure temporellement sans que l'on puisse lui assigner des frontières déjà instituées. Elle se déploie en prenant ses appuis et en lançant des passerelles entre différentes scènes *publiques* – elle fait jouer, l'une entre l'autre, publicités médiatique, judiciaire, scientifique, politique. . . Elle ouvre transversalement des *mondes sociaux et institutionnels* les uns aux autres. Elle engendre de nouvelles connexions entre eux. Elle les met en contact, les féconde et les impulse, contribue à des processus de transformation, de désintégration et de recomposition, de segmentation et d'intersection, de dénégation et de légitimation (Strauss, 1992). Elle transforme des environnements dans lesquels des rapports de production, de propriété et de pouvoir sont institués et, en levant de nouveaux cas, crée des précédents. Une arène publique établit de nouveaux complexes d'habitudes collectives (Dewey, 1922 ; Mead, 1934), soit des répertoires de définitions typiques de situations problématiques et de réponses typiques pour les résoudre. Des configurations typiques d'acteurs, d'idées et de valeurs, d'institutions politiques, de significations politiques et d'instruments techniques organisent l'horizon d'expérience du public et sa capacité à s'emparer du « problème » et à lui trouver

une issue. Mais au-delà de cette dimension d'habitation des transactions des gens avec leurs environnements (et leur précipitation et cristallisation en « mécanismes sociaux » – Gross, 2009), l'*empiètement* et le *débordement* semblent être la règle dans les arènes publiques. L'idée de « *segmentation* » comme forme d'innovation organisationnelle ou institutionnelle, que l'on trouve sous la plume de Rue Bucher (avec Strauss, 1961) et qui hérite en droite ligne de la sociologie des professions d'Everett C. Hughes, exprime bien cette *force instituante* à l'œuvre dans des arènes publiques. Les problèmes publics sont pris en charge à travers leur circulation entre différentes « juridictions »⁷ qu'ils contribuent à circonscrire. Ils percolent dans des « écologies liées » où ils se chargent de nouvelles dimensions et engendrent eux-mêmes de nouveaux environnements. Les travaux de Tamotsu Shibutani, de Howard S. Becker et de Anselm Strauss et les recherches menées dans le sillage de ce dernier à partir des années 80, dans un croisement de la problématique des mondes sociaux avec celle des *social and technology studies*, ont fourni de nouveaux outils pour saisir la *puissance génératrice* des problèmes publics. Les processus de diffusion et d'amplification sont médiatisés par des objets-frontières (*boundary objects* : Star, Griesemer, 1989 ; Trompette, Vinck, 2009), par des conventions pratiques ou par des *master frames* (Snow, Benford, 1992) qui facilitent le ralliement d'auditoires et la traduction du problème dans d'autres environnements (*bandwagon effect* : Fujimura, 1988). Le problème public monte en puissance quand augmentent le degré de mobilisation de multiples acteurs et le degré de résonance auprès de nombreux auditoires, quand les différentes scènes entrent en résonance les unes avec les autres, s'interpellent et se répondent, s'empruntent des thèmes, des ressources et des informations. Sa temporalisation semble s'accélérer et sa configuration ramifier dans de nouveaux processus et connaître de multiples rebondissements et bifurcations (Chateauraynaud, 2011) – tant en matière de domaines concernés (médiatique, industriel, politique, consommation...) que de complexité écologique (hybridation, couplage ou subordination avec d'autres problèmes). Le problème public passe alors par-delà les frontières des mondes sociaux, organisationnels et institutionnels, il ouvre de nouvelles scènes de *publicisation* à cheval sur ceux-ci et il entre, de façon centrale ou périphérique, dans les agendas d'un certain nombre de décideurs. Il se propage en provoquant des transformations tant dans des mondes de la vie quotidienne que dans des niches écologiques du marché ou de l'État – un phénomène que les théories du

⁷ Le concept de « juridiction » est proche de celui qu'A. Abbott (2005) a développé en partant du système des professions et en élaborant son modèle, hérité de l'écologie humaine de Chicago, dans le sens d'une enquête sur des « écologies liées ». Nous nous en distinguons sur un point, peut-être. L'écologie d'A. Abbott est une écologie centrée sur des processus lourds – morphologiques, économiques, démographiques ou géographiques – mais elle est moins attentive à ce que R. E. Park (1926) appelait l'« ordre moral ». Ici, la reprise des travaux des pragmatistes sur la question de l'éthique et du droit et leur insistance sur le problème du bien public permettent de fonder une écologie morale et politique, plus large que celle d'A. Abbott, et de réintroduire la question du *public interest* dans les arènes du « processus politique » et de ses auditoires. Mais A. Abbott (2010) a une position plus nuancée sur « la dynamique rendant les choses publiques et les connexions entre différents publics », à propos du cas de C. R. Henderson, professeur au département de sociologie de l'université de Chicago.

comportement collectif (*collective behavior*) qualifiaient de « contagion ». Il traverse des environnements qu'il contribue à réaménager ou en engendre de nouveaux (redistribution de ressources matérielles, croissance de carrières professionnelles, investissements financiers ou organisationnels, émergence de technologies et de pédagogies, production de normes et de règles...).

Au-delà du conflit négocié : l'intelligence publique

Chez Anselm Strauss ou Howard S. Becker, les arrangements négociés et les interactions stratégiques semblent être le fin mot de l'histoire. Le jeune Hans Joas (1981 : 187), encore sous l'emprise de Jürgen Habermas, avait déjà pointé les limites d'une perspective qui ne distingue pas entre négociation et délibération et ne prend pas en compte une rationalité communicationnelle. Une autre lacune, mésestimée par Hans Joas comme par Jürgen Habermas, mais préjudiciable pour une sociologie de la démocratie, concerne les activités d'enquête et d'expérimentation. Une arène publique s'organise aussi autour de *terrains d'enquête* et de *laboratoires d'expérimentation* (Cefai, 2002 ; 2007 : 101-106).

Nous avons vu plus haut comment l'émergence des problèmes publics, au début du ^{xx}e siècle aux États-Unis, était ancrée dans un réseau d'enquêtes et d'expérimentations sociales. On pourrait rajouter que les sociologues de Chicago avaient mis en place des banques de données statistiques et cartographiques comme autant d'outils pour avoir une connaissance scientifique de la ville et en projeter rationnellement le développement – une entreprise déjà engagée dans les milieux progressistes. L'idée, pragmatiste par excellence, était de formuler et de valider des hypothèses de travail sur la ville, traitée comme un « laboratoire naturel » (Park, 1925), *in the open*, afin d'en connaître les lois de l'organisation et du développement. Cette métaphore de l'expérimentation était généralisée depuis la fin du ^{xix}e siècle et Robert E. Mead ou John Dewey n'ont fait que la reprendre. L'étude des problèmes publics – la délinquance juvénile, le conflit interracial, les difficultés de l'assimilation des migrants, la corruption du gouvernement municipal, les conditions de travail des ouvriers, la désorganisation de l'environnement urbain... – en vue de leur définition et de leur régulation est au cœur de la sociologie et de la science politique naissantes. Sur le fondement de cette connaissance, les experts en sciences sociales peuvent contribuer à la mise en place d'agences au service de la planification urbaine et de la politique publique : en d'autres termes, ils « organisent » et « incorporent » à des *institutions publiques* une forme d'*intelligence collective* (Dewey, 1927). La politique urbaine met en œuvre une méthode rationnelle là où les villes ne connaissaient qu'une forme de croissance naturelle ; des organes de régulation et de législation viennent contrôler les formes d'exploitation industrielle ou organiser la coexistence entre groupes ethniques ; des institutions d'éducation et de réhabilitation tentent d'orienter ou de réparer les trajectoires de vie des enfants et des adolescents.

La vie collective est un chantier grandeur nature où sont mis à l'épreuve, examinés, testés et évalués des modes de vie, des montages d'action publique ou des savoirs de sens commun. Elle ne fait pas que reproduire des coutumes et des mœurs, elle n'est pas régie par la seule loi du marché, son moteur n'est pas la lutte de classes pas plus qu'elle n'est à l'image de la Cité de Dieu. John Dewey et George H. Mead l'ont souvent répété : la politique doit définir et résoudre les problèmes publics par une *méthode d'enquête et d'expérimentation*. Sans doute, un certain nombre d'acteurs tentent d'imposer des préjugés sectaires, des arguments d'autorité ou des vérités transcendantes, et s'engagent dans des tentatives de restauration imaginaire de la tradition au cœur de la modernité. D'autres passent outre le droit et la science et misent davantage sur la force, le clientélisme et la corruption ou, autre possibilité, recourent à des justifications pseudo-scientifiques pour faire valoir leurs intérêts. Dans le corpus croissant de littérature sur l'agnotologie (Oreskes, Conway, 2000 ; Proctor, 2011), des enquêtes sont menées sur la façon dont les effets dangereux du tabac ou dont les faits sur le réchauffement climatique, la silicose ou le saturnisme ont été dissimulés par des lobbies ou des entreprises et dont ces derniers sont parvenus à infléchir les agendas de certains laboratoires scientifiques en fonction de leurs intérêts – une forme de perversion de la vie publique (Girel, 2013). Enfin, nous savons aujourd'hui, beaucoup mieux que du temps de George H. Mead ou John Dewey que les bienfaits de la science peuvent aller de pair avec toutes sortes de conséquences néfastes, et que ses prescriptions entrent souvent en conflit avec le verdict des publics – pas seulement avec les préjugés ou stéréotypes du plus grand nombre, mais aussi avec l'expression d'une « volonté collective ». De fait, il existait déjà dans les années 1920 des critiques du « spécialisme » et de l'« expertise », à commencer par Whitehead (1925), qui anticipait sur cette critique du scientisme comme effets pervers de l'attitude scientifique. Mais l'idée qu'il y a une dimension d'enquête et d'expérimentation dans la constitution d'un champ d'expérience démocratique est cruciale, tant d'un point de vue normatif que descriptif et analytique.

Dans cette perspective, *les problèmes publics sont des mouvements sociaux* (Mauss, 1975) dont les membres reconstruisent des faits, se lancent dans des investigations, analysent des données officielles, recherchent des éléments de comparaison, proposent des explications et des interprétations, imaginent des stratégies d'intervention, testent des hypothèses et agissent en conséquence (Mead, 1899). Mais on touche alors à un autre problème inhérent à la rhétorique de l'ajustement et de l'accommodement entre intérêts. Tout en acceptant qu'il puisse y avoir d'autres modalités d'interaction comme la persuasion, la convention ou l'éducation, Anselm Strauss ou Howard S. Becker sont en retrait par rapport à la richesse des thèses pragmatistes du début du xx^e siècle. La question normative de la « publicité » y est perdue et la portée éthique et politique de la constitution des problèmes publics, qui était centrale pour Robert E. Park, John Dewey et George H. Mead, n'est plus thématifiée comme telle. Pourtant, la dynamique de la réforme sociale valait également en matière d'*éthique publique* : le bien commun est indissociable de sa mise à l'épreuve et les standards du droit ou du juste, que la politique tentera

de réaliser, ne découlent pas de principes abstraits, mais de l'expérience collective comme enquête et expérimentation. Une *intelligence créatrice, rationnelle et organisée* conduit, à travers des séries d'épreuves individuelles et collectives, situées dans des environnements spécifiques, à l'invention et à la sélection de nouvelles manières de voir, de dire et de faire, perçues comme préférables ou désirables du point de vue du bien public. Qu'il s'agisse de transformation du statut des femmes défendu par les suffragettes, de mise en place de nouvelles formes d'aménagement urbain, de revendication de nouveaux droits pour les travailleurs ou de coopération en vue de changer l'éducation dans les écoles publiques, une dimension d'enquête et d'expérimentation est toujours engagée dans la constitution des problèmes publics. Elle permet de mieux fixer des enjeux de conflit ou de controverse avec des élites conservatrices, des groupements d'intérêts ou des mouvements d'opinion qui visent le *statu quo* ou prônent le laisser-faire ou le laisser-aller.

Un point important, que Robert E. Park, George H. Mead ou John Dewey avaient vu et qui a été retravaillé depuis par l'analyse de réseaux, est celui du « découplage » (*decoupling*, White, 1992) des membres du public des rôles et des statuts, des opinions et des convictions qui sont les leurs, d'ordinaire. Les analyses structurales qui dérivent un engagement public d'une position de champ ou de la détention de capitaux ont leur limites – l'enquête empirique ne cesse de livrer des contre-exemples, et ce même si les publics ont une assise sociale et prennent racine dans des communautés de voisinage, d'ethnicité, de profession, de religion, de genre, de classe... Il ne s'agit pas de nier cet état de fait, mais de considérer que *le public redéfinit l'horizon des possibles et organise l'expérience de ses prises de position, l'évaluation des contraintes et des opportunités qui pèsent sur son action, plutôt qu'il n'est déterminé par des structures de marché ou de champ*. En sélectionnant les éléments de définition de la situation problématique en fonction de la dialectique des moyens et des fins qu'ils projettent devant eux, les membres du public renversent l'emprise que cette situation problématique a sur eux en se donnant des prises, en formulant des hypothèses et en les soumettant à des tests qui leur permettent de mieux savoir à quoi ils ont affaire. Ils retrouvent une *capacité* de s'orienter dans le monde, de contrôler leurs trajectoires de vie, de comprendre les événements qui les affectent et à partir de là, la *liberté* de ne pas être passifs face à ce qui leur arrive, de regagner une autonomie dans des rapports de pouvoir et parfois de réaliser des idéaux de droit ou de justice. Cette perspective en termes de capacité d'agir (*capability*, De Munck, Zimmermann, 2008), si elle est conjuguée au pluriel, montre la puissance d'agir du public – la *potestas in populo* (voir la relecture de cette notion à propos du mouvement des droits civiques par Hannah Arendt, 1970 : 44). La prise en compte des dynamiques de problématisation et de publicisation permet de recroiser la littérature sur les mobilisations collectives et sur les problèmes sociaux et d'en ressaisir la portée politique. Elle hérite en droite ligne des soucis d'émancipation du *réformisme progressiste* du temps de Jane Addams (1910), de John Dewey ou de George H. Mead, sinon d'une conception de la « démocratie radicale ».

Scènes publiques : une topographie rhétorique et dramatique

Une arène publique n'est donc pas réductible à une agora, un champ ou un marché. Elle trouve ses appuis dans des environnements institutionnels, professionnels, confessionnels, organisationnels où des problèmes publics se constituent, faisant et défaisant des mondes sociaux et les juridictions dans lesquelles ils viennent à être définis, traités, régulés, résolus. Et elle se déploie autour de *situations d'épreuve*, souvent au point d'intersection entre plusieurs mondes sociaux ou environnements institutionnels.

L'une des caractéristiques de cette dynamique de problématisation et de publicisation est qu'elle ouvre des scènes sur lesquelles le problème est mis en scène et en arguments devant de plus larges auditoires. Ici, on change de perspective. Dans un lignage où l'on retrouverait Erving Goffman, Orrin Klapp et Murray Edelman, l'arène publique peut être pensée à la lumière de la *métaphore dramaturgique et rhétorique*. La tribune journalistique, la cour judiciaire ou le forum politique sont des théâtres où sont accomplies des performances. Joseph Gusfield recourt lui aussi au terme *arène* dès *Symbolic Crusade* (1963) pour désigner *l'espace des luttes statutaires* autour des enjeux du mouvement anti-alcoolique. L'arène publique se fait autour de la bataille des femmes de la ligue anti-saloon et du mouvement pour l'abstinence qui se battent contre les lieux de vente d'alcool perçus comme des lieux de perte. Le résultat, moyennant le relais du Parti de la prohibition, sera la loi du même nom, en vigueur de 1920 à 1933, mais aussi une *hiérarchisation dans l'espace social* entre natifs et migrants, entre migrants catholiques et protestants, entre migrants du Sud et du Nord de l'Europe... *The Culture of Public Problems* (Gusfield, 1981b) rouvrira le dossier et reconstruira le champ des batailles scientifiques et juridiques qui ont constitué le problème public de l'alcoolisme au volant (*drinking-driving problem*). La filiation est, cette fois-ci, revendiquée à Kenneth Burke et Victor Turner: L'arène publique apparaît comme une configuration de *fictions opérantes*, mises en scène dans des drames publics, mises en arguments dans des rhétoriques publiques. Elle met en forme un *ordre symbolique*, articulé par un « symbolisme séculier » qui a pour fonction, selon Joseph Gusfield et Jerzy Michalowicz (1984), de produire un sentiment de cohérence, de rationalité et de normalité garanti par la réalisation d'une politique de sécurité routière et par l'exercice quotidien de la police et de la justice.

L'arène publique est le lieu d'exercice de *rites* et de *mythes* d'institution par lesquels sont exprimés, sublimés, formulés et recouverts un certain nombre de conflits (Gusfield, 1996a, 1996b ; Turner, 1974). Joseph Gusfield distingue les façades normatives dressées par la culture du problème public de l'alcool au volant et le jeu des conflits, des négociations et des compromis entre intérêts d'entreprises, d'organisations ou d'institutions. L'arène publique, c'est aussi de gros enjeux d'argent et de pouvoir entre fabricants d'automobiles, industries de l'alcool et maisons d'assurance, entre laboratoires scientifiques, agences administratives et organisations non gouvernementales. Joseph Gusfield, qui avait lu Marx et Weber,

ne néglige donc pas cette dimension économique, écologique et organisationnelle. Dans une autre direction, il ne confond pas non plus le théâtre de la vie publique et les scènes de la vie ordinaire : en deçà de l'agitation des propriétaires du problème public pour affirmer leur pouvoir symbolique de punir les coupables et de protéger les victimes, les conduites concrètes des conducteurs et des buveurs font l'objet de toutes sortes d'arrangements avec les juges et les policiers. Mais il insiste sur la fondation d'un *ordre symbolique*⁸, distinct de l'ordre utilitaire ou fonctionnel, en regard duquel de bonnes pratiques sont approuvées et de mauvaises sanctionnées. Cet ordre symbolique, qui norme ce qu'il est possible de dire et de faire, de penser et d'imaginer, est menacé par les pratiques déviantes et doit être restauré selon un processus rituel analysé par Victor Turner (1969). Ce dernier court selon un cycle de « brèche-crise-réparation-intégration ou schisme ». Il fixe l'attention du public sur un problème qui a une portée morale et dont la résolution passe par la désignation d'un bouc-émissaire, de victimes et de justiciers et par l'accomplissement de procédures purificatrices, qu'on pourrait qualifier avec Émile Durkheim de répressives ou restitutives. L'ordre public s'institue moyennant des *actions symboliques* – dramatiques ou rhétoriques – prises comme autant d'« actes de communication » (Burke, 1966), qui remettent les choses en place aux yeux du public. Elles extirpent un mal – qu'il soit saisi sous la figure de la pathologie, de l'anormalité ou du dysfonctionnement – afin de réinstaurer un bien public et la confiance du public. Cette forte normativité de l'ordre symbolique fait que les problèmes sociaux ne sont pas simplement des troubles à résoudre moyennant une enquête. Ils s'imposent avec une certaine « autorité culturelle », qui devient difficile à ébranler une fois qu'elle a été établie (Gusfield, 1996a, 1996b). Ce qui est en jeu, et qui explique qu'il y a eu un tel chassé-croisé des recherches sur les déviances et sur les problèmes sociaux, c'est la garantie que la puissance publique et les agents qu'elle accrédite maintiennent et garantissent cet ordre symbolique.

La constitution du problème public est alors une façon de domestiquer ou de pacifier le public et d'éviter que se réalisent des potentialités de désordre, de pollution ou de pagaille. Cette thèse de Joseph Gusfield, inspirée de l'anthropologie symbolique, nous paraît capitale pour mettre John Dewey en perspective et dégager une autre dimension de l'ordre public. Mais inversement, toutes les dynamiques de problématisation et de publicisation ne se coulent pas dans le moule du « processus rituel ». Il faut ici aller au-delà de la position de Joseph Gusfield, qui n'est qu'une option parmi d'autres et qui laisse de côté des points importants. Nous en avons proposé une critique pragmatiste (Cefai, 2009) qui a au moins trois conséquences. En premier lieu, les enquêtes statistiques et légales, mais aussi administratives, journalistiques, scientifiques... n'ont pas seulement pour raison d'être leur efficacité symbolique à rassurer le public, mais elles traitent de problèmes « réels » qui se posent réflexivement à une communauté et qu'elle s'efforce de résoudre. Les

⁸ La fondation d'un tel ordre symbolique implique une mise à distance de l'opposition entre tradition et modernité (Geertz, 1963 ; Gusfield, 1967) sur laquelle repose la conception de la rationalité de M. Weber – ce que J. Gusfield fait moyennant une anthropologie des symbolismes et des rituels séculiers (Gusfield, Michalowicz, 1984).

enquêtes ne sont pas seulement un moyen stratégique d'imposer une « autorité culturelle » ou de manipuler des auditoires : elles imaginent et vérifient des hypothèses (Mead, 1899) qui aident à anticiper et à orienter le cours des choses. Elles sont des opérations moyennant lesquelles une communauté accroît le contrôle qu'elle exerce sur elle-même. En second lieu, cela implique que, sans nier l'apport des approches qui se sont développées depuis le début des années 60, longtemps rassemblées sous l'étiquette de *labelling perspective*, une perspective pragmatiste se démarque de leur constructivisme qui, en général, tourne au relativisme ou se retourne en militantisme : elle cherche à accompagner et elle prend au sérieux les critères de vérité, de droit et de justice qui se font jour dans l'expérience des acteurs, tandis qu'ils font des enquêtes et des expérimentations. Et, troisième point, une perspective pragmatiste remet donc en question la posture esthétisante ou olympienne que revendiquait Joseph Gusfield (1981 : 192-194) et dont il savait qu'elle était intenable jusqu'au bout : elle réaffirme la responsabilité des chercheurs vis-à-vis des publics, conformément à l'engagement de George H. Mead quand il enquêtait sur le système éducatif à Chicago ou de John Dewey et son équipe quand ils montaient la Laboratory school. Une conception de l'arène publique doit sans doute prendre en charge l'héritage des années 60 (qui nous a dessillé les yeux sur les statistiques officielles et sur les agencements institutionnels) et intégrer la vision de l'ordre symbolique de Joseph Gusfield (qui nous a appris à décrire des formations culturelles et certains de leurs usages politiques), mais elle doit aussi renouer avec l'héritage du pragmatisme du début du ^{xx}e siècle.

Du reste, on peut prolonger l'enseignement de Joseph Gusfield. Qui parle de *scènes publiques* doit entendre l'expression au sens dramaturgique ou rhétorique : des acteurs accomplissent des *opérations de dramatisation, d'argumentation, de narration*, qui ont des visées d'expression, de persuasion, de séduction et qui transportent leurs auditoires dans des champs d'expérience et des univers de discours. Il faut cependant aller au-delà de cette typification de genres et de stratégies de publicisation qui part du modèle de l'art théâtral ou oratoire (Cefai, 2007) et ressaisir des *agencements institutionnels* et leurs *dispositifs d'action et d'énonciation*⁹. L'ordre public peut être conçu comme un procès d'assignation de places que des récepteurs acceptent ou non d'occuper. Il offre une matrice de perspectives – des façons de voir, de faire et de penser – que ceux qui s'engagent en lui doivent s'approprier pour agir de façon pertinente, mais que, dans certains cas, ils ignorent, critiquent ou détournent. Une scène comme la scène judiciaire où prend place le procès Scopes en 1925¹⁰, l'un des épisodes fondateurs de la controverse autour

⁹ Sur une telle conception de l'ordre public, ordonné par des « dispositifs de discours et d'action », voir J. Widmer (1992) et L. Quéré (1994). Ce concept-ci de « dispositifs » ne vient pas de M. Foucault, mais de la sémiologie des « dispositifs d'énonciation » et de l'analyse de « dispositifs de catégorisation ». Sa signification est étendue à la distribution de rôles à performer dans la situation, à l'attribution de droits et de responsabilités et à l'organisation de champs d'expérience dans lesquels se donnent des prises et se dessinent des orientations pour l'action.

¹⁰ Le procès Scopes (*Scopes Monkey Trial*) a pris place à Dayton, Tennessee, du 10 au 21 juillet 1925 et a opposé les fondamentalistes chrétiens, défendus par le procureur William J. Bryan, aux libéraux, défendus par Clarence Darrow, dans le jugement de John Thomas Scopes, accusé d'avoir enseigné

de l'évolutionnisme et du créationnisme, n'est pas une scène de théâtre ordinaire. Elle est très étroitement liée à des équipements matériels et conventionnels établis, sanctionnés par l'État et codifiés par le droit. Elle a ses usages et ses rituels, ses jeux de langage incompréhensibles pour le profane, ses procédures d'instruction, de raisonnement et de jugement, ses personnels spécialisés, leur division du travail et leurs rapports d'autorité. Elle est tendue entre le respect de la doctrine, de la loi, de la procédure, de la jurisprudence et les marges de manœuvre dans la présentation et l'interprétation d'un cas. Elle tente d'établir un espace d'administration de la preuve par le fait ou le témoignage, mais elle est en même temps traversée par des enjeux qui la débordent : la scène judiciaire, tout en étant particulièrement bien circonscrite à une juridiction institutionnelle, a des extensions sur d'autres scènes – administratives, médiatiques, politiques... – qui ne sont pas sans effet en retour sur le déroulement d'un procès. La scène judiciaire condense des batailles d'idées, d'arguments, de convictions, elle donne à voir des dissensions autour de visions du monde, de mœurs ou d'opinions qui agitent la société civile : pas seulement au sens où elle réfléchirait des « luttes sociales et politiques » comme un miroir, mais au sens où elle contribue également à les instituer. Et elle est le lieu de décisions qui donnent des coups d'arrêt à certains processus, empêchent ou habilitent certains acteurs, fixent de nouvelles règles du jeu et répartissent autrement moyens et pouvoirs. En elle, de vieilles histoires s'interrompent, de nouvelles commencent (Schapp, 1953 ; Arendt, 1968). Elle « articule ses propres ordres de faits et de normes, redistribue des échelles de pouvoir, d'autorité et de légitimité ou redessine des paysages sociaux et politiques », « fait émerger de nouvelles perceptions de la réalité et du droit, de la vérité et de la justice » (Cefaï, 2009), fournit de nouveaux repères d'expérience à des mondes sociaux et nourrit de catégories et d'images, d'icônes et de symboles, d'arguments et de récits des dynamiques collectives qui pourront s'identifier et se mobiliser comme des forces publiques. Dramaturgie et rhétorique ont des conséquences bien « réelles » : les univers fictionnels qu'elles organisent ont une puissance d'institution du jeu social.

Ainsi une arène publique est-elle une « constellation de scènes qui empiètent les unes sur les autres, qui ouvrent sur des coulisses à géométrie variable, où les degrés de publicité sont déterminés par les cadrages des acteurs et dont les auditoires changent au gré des performances » (Cefaï, 2007). L'étude de la *constitution d'une expérience publique* prend la forme d'une *écologie de l'attention du public* (Goffman, 1963) qui peut être étudiée pour elle-même. Anthony Downs (1972) avait déjà repéré ces cycles de l'attention publique, si évidents dans le monde de la presse où la compétition est rude entre problèmes publics pour se gagner un chemin vers la fenêtre médiatique (Bosk, Hilgartner, 1988). Mais il s'en tenait à une analyse statistique de contenus thématiques sur des données agrégées dans des corpus médiatiques – ce qui, combiné avec la démarche de David A. Snow et Robert D. Benford (1992), ou de William A. Gamson et André Modigliani (1989) sur le « cadrage » du pouvoir

la théorie de l'évolution à ses élèves au mépris du Butler Act, interdisant aux enseignants de nier « l'histoire de la création divine de l'homme, telle qu'elle est enseignée dans la Bible ».

nucléaire, et amplifié par l'invention de nouveaux logiciels, a depuis engendré une industrie de recherche. Mais on devrait trouver d'autres façons de mener l'enquête afin de rendre compte de cette temporalisation de l'attention publique, avec ses foyers de concentration et ses zones de dispersion. L'attention publique ne suit pas seulement des cycles, mais elle s'organise moyennant une architecture d'*enjeux dominants et subordonnés, principaux et secondaires*¹¹. Parfois, un problème public s'évanouit, d'autres fois, il s'institutionnalise, mais il articule toujours de nouvelles situations d'épreuve qui sont autant d'enjeux de disputes, de fixation d'intérêts et de production d'expériences. Autour de chaque problème, s'étend un champ de problématisation où des chapelets de problèmes se surdéterminent les uns les autres, s'engendrent temporellement ou se conditionnent pratiquement – à moins qu'ils ne se fassent obstacle et ne s'occulent les uns les autres. La configuration du *champ d'attention publique* se transforme, avec sa structure organisée autour d'un thème, de ses horizons et de ses marges (Gurwitsch, 1957).

Chaque scène a par ailleurs ses zones d'ombre. Elle s'organise en contrepoint de « coulisses de la performance publique » ; elle entretient des liens compliqués avec la « sphère du privé » ; et elle abrite toutes sortes d'activités sous le « sceau du secret ».

- a) qui dit scène dit coulisses : le processus de publicisation ouvre une scène, avec ses avant-postes et ses arrière-plans, mais elle ménage aussi, dans la temporalité de la performance, des moments d'invisibilité et d'aparté à une partie des acteurs : elle ménage des coulisses loin des yeux et des oreilles du public. Les règles de l'art politique n'existent que dans le jeu des stratégies de communication multiple, des promesses incertaines et des alliances ambiguës : elles ont leurs zones d'ombre à l'entour des rayons de lumière braqués sur des causes, des acteurs ou des événements ;
- b) faire apparaître sur une scène publique peut encore signifier que toutes sortes de questions relevant de la vie privée et passant pour inintéressantes, indécentes ou incorrectes sont arrachées à l'ombre du privé et exhibées à la lumière du public. La dynamique de publicisation a par exemple inversé le stigmate de certains « handicaps physiques » ou levé le silence autour de la « violence conjugale », en les dramatisant et en les racontant. En apparaissant au public, en devenant des objets de témoignage, de provocation, de dénonciation ou de revendication, ces expériences jusque-là privées de lumière et de parole changent de sens. Nombre de causes collectives se fondent sur la publicisation d'une expérience jusque-là privée, qui peut se faire dans des « espaces libres » (*free spaces* – par exemple, des femmes prennent conscience dans des *awareness raising groups* d'une expérience partagée et d'une condition commune), dans des œuvres d'art ou des reportages (le

¹¹ Nous extrapolons ici à partir des concepts d'E. Goffman dans *Comment se conduire dans les lieux publics* (1963). La panoplie de notions qu'il propose pour analyser une écologie des conduites d'interaction peut être en partie appliquée à l'étude des arènes publiques.

répertoire de romans et de films des femmes) ou dans des proclamations identitaires à vocation politique (le *coming out* des femmes lesbiennes) ;

- c) Ce qui se passe en coulisses sous le sceau du secret peut enfin être dénoncé comme immoral, illégal ou illégitime, ou tout simplement comme allant à l'encontre du droit de savoir du public. La publicité est alors invoquée pour réclamer des comptes et rendre accessibles au public des situations cachées, parce qu'inavouables, supposées profiter aux intérêts particuliers de tel ou tel groupe. Rendre des comptes au public : c'est là une dimension fondamentale de l'expérience publique. La formation du public, tout en ayant pour idéal la transparence, redonne prise au soupçon et au scandale. Elle a pour phénomènes collatéraux de requérir de la vigilance, de provoquer de la critique, de faire douter des intentions et de faire vaciller les réputations. La traque du rapport de forces et du conflit d'intérêts, qui obnubilent les analystes, n'est qu'une des dimensions de cette expérience publique qui a rompu avec le secret d'État et exige des officiers publics de rendre compte de ce qu'ils font au public.

Enquêter sur les arènes publiques implique de mener l'enquête sur cette *topographie de l'expérience publique* avec son feuilletage d'horizons allant de l'intimité à l'exhibition, avec ses zones de secret d'équipe ou d'institution et avec son architecture distribuée sur des auditoriums, des scènes et des coulisses.

Conclusion

La connexion entre pragmatisme et sciences humaines et sociales est aujourd'hui à l'ordre du jour (Cefai et al., 2015). Cet article tente de reconstruire un concept d'arène publique qui déplace les termes de la recherche sur l'espace public, la démocratie participative, les mobilisations collectives et les problèmes publics.

D'abord, le processus de constitution de problèmes publics a une véritable force générative. Il enrichit l'expérience collective d'une nouvelle panoplie de sentiments moraux, de croyances pratiques, d'habitudes d'action, de représentations collectives... Il l'accroît également de modèles explicatifs, de schémas interprétatifs et de raisonnements évaluatifs. Il fait advenir un environnement cognitif et normatif avec ses équipements matériels et idéels. L'un des moteurs de cette dynamique collective réside dans les enquêtes, expérimentations et discussions qu'ont les membres de « publics » qui s'efforcent de définir et maîtriser des situations problématiques. Quand ils ne sont pas dans une posture d'action, ils se tiennent au moins dans une posture de réception : il arrive qu'ils lisent les nouvelles, deviennent des citoyens bien informés et échangent leurs points de vue dans des conversations correspondant à la figure du « public » de Gabriel Tarde (1901). Ils sont sensibilisés et se sentent concernés par un problème et s'engagent parfois

dans des mobilisations collectives, franchissant le cap de la réception à celui de l'action (Cefai, Pasquier, 2003 : 49). Le public accouche alors de nouveaux mondes.

Sur cette force générative du public, John Dewey a attiré notre attention. Dans une perspective pragmatiste, la démocratie n'est pas considérée seulement comme un système de législation et de gouvernement, d'institutions et de politiques publiques. Elle est aussi une forme de vie individuelle et collective. La meilleure façon d'étudier ce *way of life* et l'ordre public sur lequel il repose est d'observer des situations d'interruption de ce délicat équilibre. Comment de nouveaux problèmes publics font-ils leur chemin dans l'expérience publique ? Comment des troubles infimes peuvent-ils se transformer en causes à défendre, pour lesquelles se battre ? Comment des situations problématiques en viennent-elles à susciter de vastes controverses ? Le pragmatisme propose une conception de la démocratie centrée sur des problèmes (*problem-centered democracy* : Ansell, 2011) qui a son pendant universitaire dans la sociologie des problèmes sociaux, laquelle remonte au début du xx^e siècle à Chicago et se confond pratiquement avec la naissance de la sociologie comme discipline. Elle a sa propre généalogie depuis les thèses de la désorganisation sociale des années 20, à celles du conflit des valeurs, de la dysfonction et de l'étiquetage, en passant par les théories du conflit social et du capitalisme postindustriel, jusqu'aux perspectives du constructivisme, de déconstruction du constructivisme et de respecification ethnométhodologique. Joseph Gusfield est allé un cran plus loin quand il nous a enseigné comment de nouvelles scènes publiques, animées par la recherche de preuves scientifiques ou de responsabilités juridiques et politiques, attirent, captent et retiennent l'attention du public et dessinent de nouvelles « choses/causes publiques », en procès et en conflit. Mais sa perspective dramaturgique et rhétorique a des limites.

L'attitude esthétique de Joseph Gusfield n'est pas complètement satisfaisante, pas plus que sa critique de l'autorité culturelle des problèmes sociaux. Il faut faire un pas plus avant. La constitution d'une expérience publique dispose de nouvelles prises dans les situations problématiques qui permettent aux personnes immédiatement ou indirectement impliquées d'y retrouver un pouvoir de comprendre et d'agir (Zimmermann, 2006 ; Stavo-Debaugé, 2012a). Une arène publique forge de nouvelles « capacités ». En changeant les systèmes de coordonnées et les cadres de référence, en diffusant des récits d'information et de contre-information, en déplaçant des habitudes de sentir et de ressentir, elle façonne les champs d'expérience des Sois qui en sont partie prenante. Elle transforme leur vie personnelle : avoir par exemple le droit d'assumer des préférences sexuelles sans risque de mise à l'index, retrouver prise sur sa vie et disposer d'une liberté d'agir en ayant accès à l'éducation, gagner de l'autonomie dans la réalisation de ses désirs et projets au travail, disposer de son propre corps et échapper au pouvoir des hommes... Une arène publique fait naître de nouvelles sensibilités morales, institue de nouvelles hiérarchies de crédibilité, mine la force du droit, l'autorité des savoirs et la légitimité des pouvoirs, redistribue de façon plus équitable ressources, droits et capacités, reconnaît une pluralité de croyances, d'opinions et d'identités, crée de nouvelles opportunités de mieux-

vivre, individuellement et collectivement. Et elle le fait en forgeant de nouveaux environnements, avec leurs organisations, technologies, littératures, législations, politiques publiques... – grâce auxquelles ces expériences collectives prennent sens, gagnent en cohérence et en durabilité, mais se disciplinent dans le même mouvement. La perspective pragmatiste ici esquissée fournit des outils pour rendre compte des émotions collectives, des croyances d'action, des habitudes civiles et institutionnelles qui changent à la faveur du procès de publicisation ; elle soulève le problème de la formation de nouvelles capacités individuelles et collectives ; et en contrepoint, elle invite à étudier les milieux spécifiques que font naître les discussions, enquêtes et expérimentations des citoyens, des politiques et des scientifiques, des policiers, des avocats et des juges, des lanceurs d'alerte, des témoins et des experts, des journalistes, des agents de communication et des représentants des lobbies...

De ce point de vue, les arènes publiques ne sont pas réductibles à des marchés où s'agrègent des stratégies rationnelles ou à des champs de rapports de force entre dominants et dominés. Elles ne le sont pas non plus à des agoras d'échange d'arguments et appellent un élargissement de cette vision discursive ou dialogique de la raison publique (Frega, 2010). Ce sont des « milieux », au sens écologique du terme, incarnés comme des champs d'expérience collective (Cefai, 2015) qui peuvent être concentrés sur des territoires délimités ou dispersés en constellations tentaculaires où des collectifs se forment et se régulent autour d'attentes mutuelles, de croyances complémentaires et d'habitudes conjointes (Dewey, 1922). « Milieux » aussi, peuplés d'artefacts avec lesquels les membres des publics composent et coopèrent pour définir et maîtriser des situations, où sont rendus disponibles des « instruments », au sens que les pragmatistes donnaient à ce terme, de l'expérience publique et de l'action publique, par où s'organise et s'incorpore une intelligence publique – à moins qu'ils ne lui fassent obstacle et la fourvoient dans l'imaginaire ou dans l'erreur. « Milieux », encore, où se déploient des forêts d'images, de signes et de symboles qui ouvrent, tout en le circonscrivant, l'horizon de ce qu'il est possible de voir et d'entendre, de comprendre et d'entreprendre, au cœur desquelles se dessinent des perspectives de mémoire et de projet, rarement congruentes, souvent conflictuelles, parfois enjeux de dispute publique. « Milieux », enfin, au sens où le public, fait de mille yeux, bras et cerveaux, ajusté à ses niches écologiques, a une *chair* (Merleau-Ponty, 1964). Pas de public sans des *corps sensibles*, sentis et sentant au milieu du théâtre du monde, affectés par des situations selon eux intenable, engagés dans la gestion des apparences, dans l'échange des idées ou la contagion des émotions, attentifs à trouver des formes de vivre ensemble. Pas de public sans un *sens commun* qui se révèle dans les épreuves de la sensibilité, de l'affectivité et de l'imaginaire, de la mémoire et du projet – sans une expérience publique qui fonde de nouvelles dimensions de vie commune... S'associer, explorer des situations, enquêter et expérimenter, discuter et protester sont autant de façons de s'engager dans des processus d'action conjointe et de jugement politique (Arendt, 1982) et de bâtir, dans la pluralité et la conflictualité, un monde commun. Le public, communauté se faisant autour de *public issues*, réengendre un monde qui, si divisé et controversé soit-il, nous échoit en commun.

Références

- Abbott A., 2005, « Linked Ecologies », *Sociological Theory*, vol. 23, 3, pp. 245-274.
- Addams J., 1910. *Twenty-Years at Hull House with Autobiographical Notes*, New York, Macmillan.
- Ansell C., 2011, *Pragmatist Democracy: Evolutionary Learning as Public Philosophy*, Oxford, Oxford University Press.
- Arendt H., 1968, *Between Past and Future: Eight Exercises in Political Thought*, New York, The Viking Press, 1972.
- Arendt H., 1970, *On Violence*, New York, Harcourt, Brace & World.
- Arendt H., 1982, *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, trad. de l'anglais par M. Revault d'Allonnes, Paris, Éd. Le Seuil, 2003.
- Barbot J., 2002, *Les Malades en mouvements. La médecine et la science à l'épreuve du sida*, Paris, Balland.
- Becker H. S., 1982, *Art Worlds*, Berkeley, University of California Press.
- Bohman J., 2004, « Realizing Deliberative Democracy as a Mode of Inquiry: Pragmatism, Social Facts, and Normative Theory », *Journal of Speculative Philosophy*, vol. 18, 1, pp. 23-43.
- Bourdieu P., 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, 1980.
- Bourdieu P., 1981, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36, 1, pp. 3-24.
- Breviglieri M., Trom D., 2003, « Troubles et tensions en milieu urbain : les épreuves citadines et habitantes de la ville », pp. 399-416, in : Cefai D., Pasquier D., eds, *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bucher R., Strauss A., 1961, « Professions in Process », *American Journal of Sociology*, vol. 66, 4, pp. 325-334.
- Burke K., 1966, *Language as Symbolic Action: Essays on Life, Literature, and Method*, Berkeley, University of California Press.
- Calhoun C., ed., 1992, *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, Mass., MIT Press.
- Callon M., Rabeharisoa V., 1999, *Le Pouvoir des malades. L'Association française contre les myopathies et la recherche*, Paris, Presses de l'École des Mines.
- Carson R., 1962, *Silent Spring*, Boston, Houghton Mifflin.
- Castoriadis C., 1974, *L'Institution imaginaire de la société*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Cefai D., 2002, « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatiste », pp. 51-82, in : Cefai D., Joseph I., eds, *L'Héritage du pragmatisme*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube.
- Cefai D., 2009, « La fabrique des problèmes publics. Boire ou conduire, il faut choisir ! », postface, pp. 219-318, in : Gusfield J., *La Culture des problèmes publics*, Paris, Éd. Economica.
- Cefai D., 2013a, « L'expérience des publics : institution et réflexivité. Sur la sociologie des problèmes publics 1/2 », *EspacesTemps.net*. Accès : www.espacestemp.net/articles/lexperience-des-publics-institution-et-reflexivite.

- Cefaï D., 2013b, « Opinion publique, ordre moral et pouvoir symbolique. Sur la sociologie des problèmes publics 2/2 », *EspacesTemps.net*. Accès : www.espacestemp.net/articles/opinion-publique-ordre-moral-et-pouvoir-symbolique.
- Cefaï D., 2014, « Public, socialisation et politisation : relire Dewey à l'épreuve de Mead », pp. 342-368, in : Cukier A., Debray E., éd., *La Théorie sociale de George Herbert Mead*, Lormont, Éd. Le Bord de l'Eau.
- Cefaï D., 2015, « Mondes sociaux. Enquête sur un héritage de l'écologie humaine à Chicago », *SociologieS*, dossier « Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations ». Accès : <https://sociologies.revues.org/4921>.
- Cefaï D., à paraître, « Publics et publicité », *Politika. Encyclopédie des sciences historiques et sociales du politique*.
- Cefaï D., Bidet A., Frega R., Hennion A., Stavo-Debauge J., Terzi C., 2015, « Introduction du dossier "Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations" ». Accès : <https://sociologies.revues.org/4915>.
- Cefaï D., Pasquier D., 2003, « Les sens du public », pp. 13-59, in : Cefaï D., Pasquier D., éd., *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses universitaires de France.
- Cefaï D., Quéré L., 2006, « Naturalité et socialité du Self et de l'esprit », préface, pp. 3-90, in : Mead G. H., *L'Esprit, le soi et la société*, Paris, Presses universitaires de France.
- Cefaï D., Terzi C., 2012, « Présentation », pp. 9-47, in : Cefaï D., Terzi C., dirs, *L'Expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Champagne P., 1991, « La construction médiatique des "malaises sociaux" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 90, pp. 64-76.
- Chateauraynaud F., 2011, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra.
- Chateauraynaud F., Tornay D., 1999, *Les Sombres Précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2014.
- Clarke A. E., 1991, « Social Worlds/Arenas Theory as Organizational Theory », pp. 119-158, in : Maines D., ed., *Social Organization and Social Process: Essays in Honor of Anselm Strauss*, Hawthorne, Aldine de Gruyter.
- Clarke A. E., Star S. L., 2007, « The Social Worlds Framework as a Theory-Methods Package », pp. 113-137, in: Hackett E. J., Amsterdamska O., Lynch M., Wajcman J., eds, *The Handbook of Science and Technology Studies*, Cambridge, MIT Press.
- Clemens E. S., 1997, *The People's Lobby: Organizational Innovation and the Rise of Interest Group Politics in the United States 1890-1925*, Chicago, University of Chicago Press.
- Cooley C. H., 1909, *Social Organization: A Study of the Larger Mind*, New York, C. Scribner.
- Cottureau A., Marzok M. M., 2012, *Une Famille andalouse. Ethno-comptabilité d'une économie invisible*, Saint-Denis, Bouchène.
- Dardot P., Laval C., 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, Éd. La Découverte.
- DeMunck J., Zimmermann B., 2008, *La Liberté au prisme des capacités*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Desrosières A., 1993, *La Politique des grands nombres*, Paris, Éd. La Découverte.

- Desrosières A., 2008a, *Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris, Presses de l'École des Mines.
- Desrosières A., 2008b, *Gouverner par les nombres*, Paris, Presses de l'École des Mines.
- Dewey J., avec A. W. Moore, H. C. Brown, G. H. Mead, B. H. Bode, H. W. Stuart, J. H. Tufts, H. M. Kallen, 1917, *Creative Intelligence: Essays in the Pragmatic Attitude*, New York, H. Holt.
- Dewey J., 1922, *Human Nature and Conduct*, New York, H. Holt.
- Dewey J., 1927, *Le Public et ses problèmes*, trad. de l'américain par J. Zask, Paris, Gallimard, 2010.
- Dewey J., 1934, *L'Art comme expérience*, trad. de l'américain par J.-P. Cometti et al., Paris, Gallimard, 2014.
- Dewey J., 1938, *Logique. La théorie de l'enquête*, trad. de l'américain par G. Deledalle, Paris, Presses universitaires de France, 1993.
- Dewey J., 1939, *La Formation des valeurs*, trad. de l'américain et prés. par A. Bidet, Paris, Éd. La Découverte, 2011.
- Dewey J., 1949, « Letter to Albert G. A. Balz », pp. 280-294, in: Dewey J., Bentley A., *Knowing and The Known. The Later Works 1949-1952*, vol. 16, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1989.
- Diani M., McAdam D., eds, 2003, *Social Movements and Networks*, Oxford, Oxford University Press.
- Downs A., 1972, « Up and Down with Ecology: The "Issue-Attention Cycle" », *Public Interest*, 28, pp. 38-50.
- Emerson R. M., 2015, *Everyday Troubles: The Micro-Politics of Interpersonal Conflict*, Chicago, University of Chicago Press.
- Emerson R. M., Messinger S. L., 1977, « Micro-politique du trouble : du trouble personnel au problème public », pp. 57-80, in : Cefai D., Terzi C., eds, *L'Expérience des problèmes publics*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2012.
- Emirbayer M., Sheller M., 1999, « Publics in History: A Programmatic Statement, » *Theory and Society*, vol. 29, 1, pp. 145-197.
- Festiner W. L. F., Abel R. L., Sarat A., 1980-1981, « The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming », *Law and Society Review*, vol. 15, 3-4, pp. 631-654.
- Fligstein N., McAdam D., 2011, « Toward a General Theory of Strategic Action », *Sociological Theory*, vol. 29, 1, pp. 1-26.
- Follett M. P., 1924, *Creative Experience*, New York, Longmans, Green.
- Fraser N., 1990, « Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy », *Social Text*, 25-26, pp. 56-80.
- Frega R., 2010, « What Pragmatism Means by Public Reason », *Etica & Politica/Ethics & Politics*, vol. XII, 1, pp. 28-51.
- Fujimura J. H., 1988, « The Molecular Biological Bandwagon in Cancer Research: Where Social Worlds Meet », *Social Problems*, vol. 35, 3, pp. 261-283.
- Gamson W. A., Modigliani A., 1989, « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach », *American Journal of Sociology*, 95, pp. 1-37.
- Geertz C., ed., 1963, *Old Societies, New States*, New York, Free Press.

- Girel M., 2013, « Agnotologie: mode d'emploi », *Critique*, vol. 12, 799, pp. 964-977.
- Goffman E., 1963, *Comment se conduire dans les lieux publics*, trad. de l'américain par D. Cefaï, Paris, Economica, 2012.
- Goffman E., 1981, *Forms of Talk*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- Gurwitsch A., 1957, *Théorie du champ de la conscience*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Gusfield J., 1963, *Symbolic Crusade: Status Politics and the American Temperance Movement*, Urbana, University of Illinois Press.
- Gusfield J., 1981a, « Social Movements and Social Change: Perspectives on Linearity and Fluidity », pp. 317-339, in: Kriesberg L., ed., *Research in Social Movements, Conflict, and Change*, Bingley, Emerald.
- Gusfield, J., 1981b, *La Culture des problèmes publics*, trad. de l'américain par D. Cefaï, Paris, Éd. Economica, 2009.
- Gusfield J., 1996a, « Significations disputées : contester la propriété et l'autorité des problèmes sociaux », pp. 81-107, in : Cefaï D., Terzi C., dirs, *L'Expérience des problèmes publics*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2012.
- Gusfield J., 1996b, *Contested Meanings :The Construction of Alcohol Problems*, Madison, University of Wisconsin Press.
- Gusfield J., Michalowicz J., 1984, « Secular Symbolism: Studies of Ritual, Ceremony and the Symbolic Order in Modern Life », *Annual Review of Sociology*, 10, pp. 417-437.
- Habermas J., 1992, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad. de l'allemand par R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 1996.
- Hart H. L. A., 1948-1949, « The Ascription of Responsibility and Rights » *Proceedings of the Aristotelian Society*, New Series, vol. 49, pp. 171-194.
- Hilgartner S., Bosk C., 1988, « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model », *American Journal of Sociology*, vol. 94, 1, pp. 53-78.
- Hofstadter R., ed., 1963, *The Progressive Movement: 1900-1915*, Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- Joas H., 1996, *The Creativity of Action*, Chicago, University of Chicago Press.
- Joseph I., 2007, *L'Athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Éd. Economica.
- Koselleck R., 1997, *L'Expérience de l'histoire*, trad. de l'allemand par A. Escudier et al., Paris, Gallimard/Éd. Le Seuil, 1997.
- Laborier P., Trom D., eds, 2003, *Historicités de l'action publique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Latour B., Weibel P., eds, 2005, *Making Things Public*, Cambridge, MIT Press.
- Lefort C., 1981, *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard.
- Lippmann W., 1922. *Public Opinion*, New York, Harcourt, Brace.
- Markowitz G., Rosner D., 2014, *Lead Wars: The Politics of Science and the Fate of America's Children*, Berkeley, University of California Press.
- Mattson K., 1998, *Creating a Democratic Public: The Struggle for Urban Participatory Democracy During the Progressive Era*, University Park, Pennsylvania State University Press
- Mauss A. L., 1975, *Social Problems as Social Movements*, Philadelphie, Lippincott.

- Mead G. H., 1899, « The Working Hypothesis in Social Reform », *The American Journal of Sociology*, vol. 5, 3, p. 367-371.
- Mead G. H., 1932, *The Philosophy of the Present*, ed. by A. E. Murphy, Chicago, Open Court.
- Mead G. H., 1934, *L'Esprit, le soi et la société*, trad. de l'américain par D. Cefai, Paris, Presses universitaires de France, 2006.
- Mead G. H., 1938, *The Philosophy of the Act*, ed. by C.W. Morris, Chicago, University of Chicago Press.
- Merleau-Ponty M., 1964, *Le Visible et l'invisible*, éd. par C. Lefort, Paris, Gallimard.
- Mische A., 2008, *Partisan Publics: Communication and Contention across Brazilian Youth Activist Networks*, Princeton, Princeton University Press.
- Olson M., 1965, *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press.
- Oreskes N., Conway E. M., eds, 2000, *Merchants of Doubt: How a Handful of Scientists Obscured the Truth on Issues from Tobacco Smoke to Global Warming*, New York, Bloomsbury Press.
- Ostrom E., 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Owens B. R., 2014, « "Laboratory Talk" in the us Sociology, 1890-1930: The Performance of Scientific Legitimacy », *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, vol. 50, 3, pp. 302-320.
- Park R. E., 1922, *The Immigrant Press and its Control*, New York, Harper.
- Park R. E., 1927, « Human Nature and Collective Behavior », *American Journal of Sociology*, vol. 32, 5, pp. 695-703.
- Park R. E., 1929, « The City as Social Laboratory », pp. 1-19, in: Smith T.V., White L. D., eds, *Chicago: An Experiment in Social Science Research*, Chicago, University of Chicago Press.
- Park R. E., 1950, *The Collected Papers of Robert Ezra Park*, vol. 1, *Race and Culture*, Glencoe, Free Press.
- Park R. E., Burgess E.W., 1921, *Introduction to the Science of Sociology*, Chicago, University of Chicago Press.
- Proctor R. N., 2012, *Golden Holocaust: La Conspiration des industriels du tabac*, trad. de l'américain par J.-F. Hel Guedj, Paris, Éd. des Équateurs, 2014.
- Quéré L., 2002, « La structure de l'expérience publique d'un point de vue pragmatiste », pp. 131-160, in : Cefai D., Joseph I., eds, *L'Héritage du pragmatisme*, La Tour d'Aigues, Éd. de L'Aube.
- Quéré L., Terzi C., 2015, « Pour une sociologie pragmatiste de l'expérience publique. Quelques apports mutuels de la philosophie pragmatiste et de l'ethnométhodologie », *SociologieS*, dossier « Pragmatisme et sciences sociales ». Accès : <https://sociologies.revues.org/4949>.
- Schapp W., 1953, *Empêtrés dans des histoires. L'être de l'homme et de la chose*, trad. de l'allemand par J. Gresch, Paris, Éd. du Cerf, 1992.
- Scheler M., 1926, *Die Wissensformen und die Gesellschaft*, Leipzig, Der Neue-Geist Verlag.
- Schütz A., 1945, « On Multiple Realities », *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 5, 4, pp. 533-576.

- Schütz A., Luckmann T., 1983, *The Structures of the Life-World*, t. 2, Chicago, Northwestern University Press, 1989.
- Shibutani T., 1986, *Social Processes*, Berkeley, University of California Press.
- Sinclair U., 1906, *The Jungle*, New York, Doubleday.
- Small A. W., 1921, « The Future of Sociology », *Publications of the American Sociological Society*, 16, pp. 174-193.
- Smith T.V., White E. D., eds, 1929, *Chicago: An Experiment in Social Science Research*, Chicago, University of Chicago Press.
- Snow D. A., Benford R. D., 1992, « Master Frames and Cycles of Protest », pp. 133-155, in: Morris A. D., McClurg Mueller C., eds, *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven, Yale University Press.
- Spector M., Kitsuse J., 1973, « Sociologie des problèmes sociaux. Un modèle d'histoire naturelle », pp. 81-107, in : Cefaï D., Terzi C., eds, *L'Expérience des problèmes publics*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2012.
- Spector M., Kitsuse J., 1977, *Constructing Social Problems*, Menlo Park, Cumming.
- Star S. L., Griesemer J. R., 1989, « Institutional Ecology: "Translations" and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology 1907-1939 », *Social Studies of Science*, 19, pp. 387-420.
- Stavo-Debaugé J., 2012a, « Des "événements" difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste », pp. 191-223, in : Cefaï D., Terzi C., dirs, *L'Expérience des problèmes publics*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Stavo-Debaugé J., 2012b, « Le concept de "hantises" : de Derrida à Ricœur (et retour) », *Études Ricœuriennes/Ricœur Studies*, 3-2, pp. 128-148.
- Strauss A., 1978, *Negotiations: Varieties, Contexts, Processes, and Social Order*, San Francisco, Jossey-Bass.
- Strauss A., 1993, *Continual Permutations of Action*, New York, A. de Gruyter.
- Strauss A., Schatzman L., Bucher R., Erlich D., Sabshin M., 1964, *Psychiatric Ideologies and Institutions*, Glencoe, Free Press.
- Strauss A., Schatzman L., Erlich D., Bucher R., Sabshin M., 1963, « The Hospital and its Negotiated Order », pp. 147-169, in : Freidson E., ed., *The Hospital in Modern Society*, New York, Free Press.
- Sumner W. G., 1906, *Folkways*, Boston, Ginn.
- Tarde G., 1901, *L'Opinion et la foule*, Paris, F. Alcan.
- Thomas W. I., Thomas D. S., 1928, *The Child in America. Behavior Problems and Programs*, New York, A. A. Knopf.
- Thompson E. P., 1963, *The Making of the English Working Class*, Londres, V. Golancz.
- Thompson E. P., 1971, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past & Present*, 50, pp. 76-136.
- Thompson E. P., 1975, *La Guerre des forêts. Luttres sociales dans l'Angleterre du XVIII^e siècle*, trad. de l'anglais par C. Jaquet, Paris, Éd. La Découverte, 1975.
- Trom D., Zimmermann B., 2001, « Cadres et institution des problèmes publics. Les cas du chômage et du paysage », pp. 281-315, in : Cefaï D., Trom D., dirs, *Les Formes de l'action*

- collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Trompette P., Vinck D., 2009, « Retour sur la notion d'objet-frontière », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, 1, pp. 5-27.
- Turner V., 1969, *The Ritual Process: Structure and Anti-Structure*, Chicago, Aldine.
- Turner V., 1974, *Dramas, Fields and Metaphors: Symbolic Action in Human Society*, Ithaca, Cornell University Press.
- White H., 1992, *Identity and Control: A Structural Theory of Social Action*. Princeton, Princeton University Press, 2011.
- Whitehead A. N., 1925, *Science and the Modern World: Lowell Lectures*, New York, Macmillan.
- Zimmermann B., 2006, « Pragmatism and the Capability Approach: Challenges in Social Theory and Empirical Research », *European Journal of Social Theory*, vol. 9, 4, pp. 467-484.